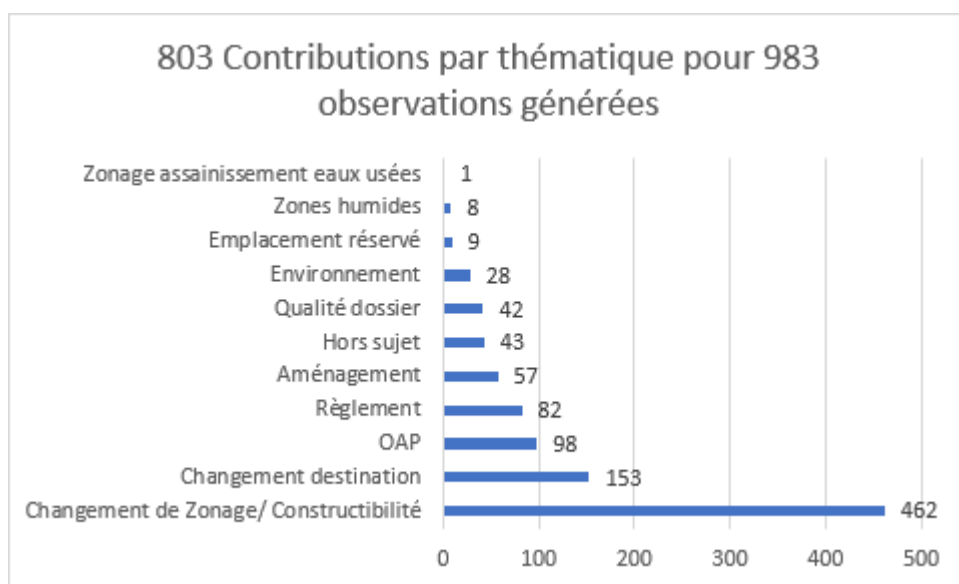


Annexe 2 du PV de synthèse

Table des matières

Catégorie analyse - Changement destination.....	2
Catégorie analyse - OAP	24
Catégorie analyse - Règlement.....	40
Catégorie analyse – Aménagement.....	56
Catégorie analyse - Hors sujet.....	63
Catégorie analyse - Qualité dossier	68
Catégorie analyse – Environnement.....	79
Catégorie analyse – Emplacement réservé	84
Catégorie analyse – Zones humides	86
Catégorie analyse – Zonage assainissement eaux usées	89



Catégorie analyse - Changement destination

Référence	Auteur	Ville	Annotation	Catégories d'analyse
688	Pierre LUNEAU		Le déposant souhaite procéder au changement de destination d'un bâtiment agricole et viticole sur les parcelles au Landreau - la grange BZ 36 - 80 - 77 sur la commune de la Chapelle Village de Fromenteau AD 233 bâtiment à rénover et Village de la Sauzaie AD 29 - 30 une vieille maison à restaurer.	03 Changement destination
685	P. MERLET		Le déposant de St Julien de Concelles souhaite des compléments d'information sur l'encadrement des implantations des Grands Abris Plastiques et les bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination et les STECAL.	03 Changement destination 04 Environnement 09 Règlement
106	MR et MME POILANE		Les déposants demandent le changement de destination d'un bâtiment à Vallet parcelle A 720 et une autre parcelle A 1124 puis un autre à Mouzillon A 64.	03 Changement destination
664	DRION Jean Luc	LOROUX BOTTEREAU	Ce propriétaire de la parcelle BM 12 au Loroux Bottereau (un garage avec eau et électricité - 53 m2) demande son changement de destination pour en faire une habitation.	03 Changement destination
647	S.C.I. DESFOSSES	VALLET	Le propriétaire des parcelles AO 41 et AO 299 à Vallet demande le changement de destination des bâtiments existants.	03 Changement destination
640	GUINDON STEPHANE	MOUZILLON	Le déposant demande apparemment le changement de destination (cf photos) du bâtiment situé sur la parcelle YL 29 à Vallet ?	03 Changement destination
636	Averty Emmanuelle	Le Loroux Bottereau	Les déposants demandent le changement de destination de l'atelier sis sur la parcelle BM 217. Par ailleurs, ils demandent le classement en zone constructible	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination

			des parcelles BM 21, 22, 23, 216, 217 sur la commune du Loroux-Bottereau.	
625	AUDOUIN Joseph	Le Landreau	Le propriétaire de la parcelle BN168 à "La Momenière"/ Landreau précise que le bâtiment pouvait changer de destination au PLU actuel ne l'est plus au projet de PLUi. Il demande un retour à la situation initiale.	03 Changement destination
622	Jean Marc	Divatte sur Loire	Doublon 595.	03 Changement destination
621	AUDOUIN Gilles & Jacqueline	La Remaudière	Demande de modifier la destination du bâtiment (longère) construit sur les parcelles D337 et D347 à l'Ebaudière commune de la La Remaudière.	03 Changement destination
614	INDIVISION BLANLOEIL BERTIN	CORDEMAIS (44360)	Les propriétaires en indivision demandent que les bâtiments existants sur les parcelles B 68, 848, 849, 847 à Mouzillon puissent changer de destination.	03 Changement destination
602	Mr et Mme LEGAULT BERNARD		Ces propriétaires demandent le changement de destination concernant le bâtiment LAN-19 situé au 14 LA FURONNIERE 44430 LE LANDREAU et "de faire basculer le LAN-19 (parcelle BC 116) comme le bâtiment BC 85".	03 Changement destination
601	Bouchereau Dominique et Marie-Paule		Ce propriétaire renouvelle son désaccord relatif à l'extension du STECAL au zoo de la Boissière du Dorée. Par ailleurs il demande le changement de destination de bâtiment : à la Huberdrerie et au Drouillet (Vallet). Pas d'indication de parcelles.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
596	benureau cecile	divatte sur loire	La propriétaire des parcelles ON22 et 36 à Bel Air/Divatte constate que ses parcelles qui étaient Ah au PLU, sont classées en A au PLUi. Elle demande le changement de destination du bâtiment en bon état et proche des réseaux.	03 Changement destination

93	FORGET Christine et Alain		Les déposants demandent un changement de destination pour un bâtiment construit sur les parcelles ZH 60 61 62 et 91 à la Chapelle Heulin.	03 Changement destination
580	Viaud Alexis	La Chapelle-Heulin	Le déposant demande que parcelle AD 95 à la Chapelle Heulin passe zonage A et que les bâtiments qui s'y trouvent puisse obtenir un changement de destination.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
577	Myriam	LE LANDREAU	La déposante demande un changement de destination pour un bâtiment agricole situé à l'Anglessort à ST JULIEN DE CONCELLES.	03 Changement destination
570	BRISSEAU Victoria	SAINT JULIEN DE CONCELLES	La déposante demande le changement de destination d'un bâtiment sur la parcelle XB670 à Saint Julien de Concelles.	03 Changement destination
566	SCI La Martinetière	Divatte Sur Loire	Le déposant demande un changement de destination à Divatte sur Loire sur la parcelle 029 YO 127, d une ancienne grange.	03 Changement destination
563	AUBRON Emmanuel	La Regrippière	Demande changement de destination pour un bâtiment sur la parcelle WA 65 à Vallet.	03 Changement destination
558	RAULIN CHRISTOPHE	le landreau	Ce propriétaire au Landreau, interroge sur la pertinence de classer des bâtiments identifiés LAN-65 ET LAN-67 dans la liste des bâtiments susceptibles de changer de destination. Alors que la demande concernant le bâtiment en pierre, situé non loin, sur la parcelle AD52, est restée sans suite.	03 Changement destination
557	GRIVAUD Angélique	LE LANDREAU	Cette demande concerne une parcelle et son bâtiments situés au Landreau , La Vrillonnière. Des photos mais localisation impossible, car pas d'indication de la parcelle concernée.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
553	Consorts MARY / SECHER	Le Landreau	Ces propriétaires au Landreau, demandent : - le changement de destination du bâtiment (grange) sur la parcelle AE n°2.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination

			- que la parcelle AE n°22 redevienne constructible.	
549	El Mamouni Saïd	Le Landreau	Le déposant conteste le changement de destination de la grange en pierre située sur la parcelle BY 361, au cœur du hameau de La Bossardière au Landreau, rue Aristide Briand.	03 Changement destination
542	Bouyer Françoise	Thil	Ce propriétaire indivis demande le changement de destination d'une grange située 10 la corauderie à Divatte sur Loire. N'indique pas les coordonnées de la parcelle, probablement la parcelle YH 70.	03 Changement destination
541	Anonyme		Ce propriétaire possède au hameau de la Martellière (parcelle CN 213) sur laquelle est construite une ancienne grange présentant une architecture caractéristique du pays du vignoble dont il demande un changement de destination. Nota: sur cette parcelle est signalé un bâtiment remarquable.	03 Changement destination
540	Alexandre	Le Loroux-Bottreau	Le déposant demande un changement de destination d'un bâtiment agricole au lieu-dit Le drouillet à Vallet, sur la parcelle A 584.	03 Changement destination
529	Alexandre	Le Loroux-Bottreau	Doublon 528.	03 Changement destination
528	Ferré	Le Loroux-Bottreau	Le déposant demande que le bâtiment au plessis situé au Loroux Bottreau sur les parcelles cadastrées BR 32 - BR 31 et BR 327p change de destination.	03 Changement destination
526	INDIVISION POTINEAU	LE LANDREAU	Le déposant demande le changement de zone A en zone NH2 des parcelles BV 254 262 et 263 au Landreau et un de changement de destination sur des anciens bâtiments agricoles.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
524	SONIGO	Le Loroux-Bottreau	Ces propriétaires possèdent les parcelles DL 44,47,48 et 85 au Loroux Bottreau . Sur ces parcelles ils demandent le changement de destination de	03 Changement destination

			bâtiments qui constitueraient déjà une habitation.	
83	HONORE Victor		Le déposant demande un changement de destination de son bâtiment à Vallet construit sur les parcelles BE 24 25 et 92.	03 Changement destination
81	BRIAND Yves		Le déposant demande le changement de destination d'un Bâtiment au Landreau construit sur la parcelle AD 30.	03 Changement destination
80	BRIAND Yves		Le déposant demande le changement de destination d'un Bâtiment au Landreau construit sur la parcelle AD 55.	03 Changement destination
516	Anonyme		Le déposant ne comprend pas pourquoi le bâtiment cadastré AS 111 au lieu-dit le Pavillon au Loroux Bottereau est classé comme bâtiment patrimonial pouvant changer de destination.	03 Changement destination
514	AUDRAIN née BOUYER Claudine	LA CHAPELLE SUR ERDRE	La déposante demande le changement de destination des bâtiments agricoles en pierres implantés sur les parcelles J 932-933-1458 et 1719 , au lieu-dit les Egaissières à Barbechat commune de Divatte-sur-Loire.	03 Changement destination
512	ANNIE CORBET AUBRON	SAINT JULIEN DE CONCELLES	La déposante demande un changement de destination du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AT 180, à La Haute Maillardière, sur la commune du Loroux-Botttereau (44450).	03 Changement destination
494	CHAUVIÈRE Virginie	LE LANDREAU	La déposante demande le changement de destination de la grange en pierre à "La Bossardière (BY361). Demande quasi identique à la Contribution 487.	03 Changement destination
489	Moreau	La Boissière du Doré	Le propriétaire de la parcelle OA 762 à "La Maison neuve" / La Boissière du Doré demande que sa longère puisse changer de destination.	03 Changement destination

487	Anonyme		Le déposant propriétaire de la parcelle BY 361 à "La Bossardière"/ Landreau est surpris de découvrir que son ancienne grange en pierre n'ait pas été retenue pour un changement de destination. Il demande un réexamen de cette décision, allant jusqu'à dire qu'il pourrait y avoir du favoritisme dans certains cas ?	03 Changement destination
485	CHENEAU Michel	MOUZILLON	Le propriétaire de la parcelle AS 182, chemin de la Noue à Mouzillon, demande le changement de destination d'un ancien bâtiment agricole en pierre.	03 Changement destination
478	Raitiere David	BARBECHAT	Ce propriétaire possède la parcelle N 298 à La Divatte (Bel air) sur laquelle est construit un bâtiment dont Il demande le changement de destination.	03 Changement destination
476	Yvan POTINEAU	Le landreau	Afin de pouvoir rénover des bâtiments (habitation) , ce propriétaire de deux parcelles à La Bazillière, BR90 et BR91, au Landreau demande le changement de classification de ces parcelles.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
462	Anonyme		Ce propriétaire demande le changement de destination des bâtiments construits sur les parcelles CK 166 et 167 au Landreau, comme les bâtiments voisins.	03 Changement destination
450	BOSSARD Jean-René		L'indivision Bossard est propriétaire de la parcelle ZL 34 à la Chapelle Heulin sur laquelle est construit un garage qu'elle souhaite transformer en maison d'habitation. En ce sens cette indivision demande un changement de destination du bâtiment.	03 Changement destination
440	Jean-Louis BOSSARD		Le propriétaire de la parcelle AN8 à La Chapelle-Heulin demande le changement de destination du bâtiment déjà raccordé à l'eau et à l'électricité. Pour la parcelle AI 815 il demande la possibilité de passer de la zone	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination

			non-aedificandi à un zonage permettant la construction de bureau ou de commerce.	
439	Jean Paul Madeleineau		Le propriétaire des parcelles CD 26, 132 à "L'Errrière" /Le Landreau demande que les bâtiments qui existent sur ses parcelles, puissent changer de destination.	03 Changement destination
438	Victor HONORÉ		Le déposant demande le changement d'un bâtiment agricole en habitation sur la parcelle BE-92-24-25 sur la commune de Vallet.	03 Changement destination
437	GFA Vignoble HONORÉ		Le déposant demande un changement de destination de l'ancienne cave en habitation située sur la parcelle BE93 sur la commune de Vallet.	03 Changement destination
429	Sandrine VIAUD HOUSSET		La déposante demande le changement de destination du bâtiment situé sur ses parcelles AP 181 et 182 à Vallet.	03 Changement destination
412	Têtedoie Philippe	Saint-Julien-de-Concelles	Ce propriétaire possède la parcelle YE 166 à St Julien de Concelles. Il demande à ce que le bâtiment sur cette parcelle (grange) change de destination.	03 Changement destination
404	Bodinier Dominique	VALLET	Diverses remarques sur le PLUi de l'association "terres et vie".	03 Changement destination 04 Environnement 09 Règlement 10 Aménagement
402	LECONTE MARTIAL	LE LANDREAU	Le déposant demande le changement de destination d'un Bâtiment au Landreau dénommé LAN 3 concerne l'ensemble de ce bâtiment.	03 Changement destination
392	GUINCHE Rémi	DIVATTE-SUR-LOIRE	Ces propriétaires des parcelles H n°66 et 67, à Divatte sur Loire, demandent à ce que les bâtiments construits sur ces parcelles puissent faire l'objet d'un changement de destination.	03 Changement destination

391	Poilane Albert Jean	Loroux Bottereau	Le GFA POILANE ALBERT propriétaire de la parcelle AE48 au Loroux Bottereau. Au PLUI, un changement de destination d'un bâtiment agricole construit sur cette parcelle, est inscrit sous le numéro Val-46. Le gérant du GFA demande à ce que ce bâtiment numéroté Val-46 reste à vocation agricole.	03 Changement destination
72	DAVID Jean-Pierre		Le déposant demande un changement de destination d'une cave située à Vallet parcelles XN 35 198 199 200 201 202 203 204 et XO 45.	03 Changement destination
385	Gilles et Hélène Savary		Les déposants demandent le changement de destination des bâtiments agricoles construits sur les parcelles AL 213, AL212 et AL 162, lieu-dit le Moulin des Bois à la Chapelle Heulin.	03 Changement destination
383	Hubert Gohaud		Le déposant demande un changement de destination parcelle AX399 d'un bâtiment en pierre et AX400 bâtiment en parpaings et soit conservée en habitation la parcelle AX504 au Landreau.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
381	SUTEAU Olivier		Trois habitants de Divatte sur Loire (Barbechat- Le champ Chapron)) font cinq observations sur le PLUi, à savoir : • Sur le secteur du champ Chapron concernant les parcelles F 590-588-587-897584-807-806 qui sont classées en Av au PLUI. Elles devraient rester classées en A (présence d'élevage en stabulation). • Zone An sur le secteur de la forêt, des Freiches. Cette zone devrait être classée en A comme en face sur la commune du Loroux-Botttereau. • Sur la zone 2AU bourg de Barbechat au lieu-dit la Jouyère , la zone ne devrait pas englober le	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination 06- qualité dossier

			bâtit en pierre qui devrait être pastillé en changement de destination. • Supprimer tous les changements de destination qui sont en bordure de la zone Av. Faire des changements de destination en bordure des vignes amènera à plus ou moins long terme la disparition du vignoble (ZNT, traitement conflit, etc....). • Sur la feuille 2.4.2 patrimoines variés page 104. Ce qui est inscrit comme sentier au PDIPR est en partie faux. Cela avait déjà été signalé par la chambre d'agriculture, la bonne carte des PDIPR est la carte page 46. Anomalie reconnue (maire de Divatte sur Loire).	
70	DOUILLARD Philippe et Françoise		Ces propriétaires possèdent les parcelles HL 170 et 171 à Vallet qui sont classées en A au PLUi. Sur ces parcelles est construit un bâtiment pour lequel ils renouvellent leur demande un changement de destination faite en 2022.	03 Changement destination
69	BOSSIS Mathias		Le déposant propriétaire de la parcelle CN 87 à "La Martelière/ Loroux-Bottreau demande le changement de destination d'un ancien bâtiment agricole pour en faire sa maison principale.	03 Changement destination
373	Gilles	Vallet	Doublon 372.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
372	Gilles	Vallet	Les déposants constatent que les parcelles ZM 8,9,182,185 à Vallet qui étaient en Ah1p au PLU sont classées en A au PLUi. Ils demandent le reclassement des parcelles en AH1p et le changement de destination d'un ancien bâtiment en pierre qui existe sur l'une des parcelles précitées.	03 Changement destination

371	Pascal DRION	DIVATTE SUR LOIRE	Le déposant demande le changement de destination des bâtiments existants sur les parcelles BM 257 et 258 à "La Martinière/ Loroux-Bottereau.	03 Changement destination
362	Bertrand Redureau	La Chapelle Basse Mer	Ce propriétaire demande à ce que les bâtiments en pierre situés parcelles YH 139, 138, 32, 192 et 174 dans le village de la Coutancière à Divatte sur Loire puissent changer de destination.	03 Changement destination
56	BONNEAU Alain et Philippe (GFA Château du Poyet)		Le déposant demande le changement de destination de ses bâtiments agricoles situés à la Chapelle Heulin parcelle AD 87.	03 Changement destination
348	Ferré	Le Loroux-Bottereau	Le propriétaire des parcelles BZ 30 et 31 à "La Grange"/ Le Landreau demande le changement de destination du bâtiment existant de 107 m2 au sol.	03 Changement destination
346	Ollivaux Thomas	Saint-Julien-de-Concelles	Le déposant possède sa maison à Saint-Julien-de-Concelles sur la parcelle YN 01 en A mais qui va passer en UC1 au PLUi. Il demande le changement de destination du garage au rez- de- chaussée pour le transformer en bureau et de ce fait, remplacer la porte du garage par une baie vitrée.	03 Changement destination
53	BRETIN Rémy		Le propriétaire demande le classement en A de sa parcelle AC274 à Vallet pour lui permettre d'envisager un changement de destination avant la vente à un artisan.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
52	DAVID Stéphane		L propriétaire des parcelles ZM107,108,109 à Vallet demande sans doute leur classement en A pour lui permettre de demander des changements de destination. Il souhaite le classement en A sur la partie nord de la parcelle ZM 166 pour y faire un abri pour animaux. Il demande aussi le classement en A au lieu de AV des parcelles ZM18,19,20 21,22,23.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination

343	GFA DE LA LANDE	LE LOROUX - BOTTEREAU	Le propriétaire de la parcelle BV 42 de 89m2 au Loroux-Bottereau demande le changement de destination du bâtiment existant et si possible en empiétant sur sa parcelle voisine BV 41 de 12964 m2.	03 Changement destination
342	Alexandre	Le Loroux-Bottereau	Le déposant demande que le bâtiment cadastré CX 334 au Loroux Bottereau en bâtiment agricole soit susceptible de changer de destination.	03 Changement destination
334	Anonyme		Ce propriétaire de la parcelle CN 87 au Loroux Bottereau demande un changement de classement de la parcelle qui sera en A au PLUi. Son problème est de transformer le bâtiment sur la parcelle en habitation. Il devrait formuler une demande de changement de destination.	03 Changement destination
321	LAPIJOVER Eric	Saint Sébastien sur Loire	Le déposant est propriétaire de la parcelle ZR 83 en UB à Vallet sur laquelle figure un bâtiment agricole qu'il souhaite transformer en "pico-brasserie" artisanale. Il souhaite bénéficier d'un zonage adapté et d'un changement de destination de ce bâtiment lui permettant de développer son activité.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
319	FEUILLATRE Frédéric	Divatte sur loire	Le propriétaire de la parcelle ZR371 à Divatte sur Loire demande le changement de destination d'un ancien bâtiment pour lequel un CU a été délivré le26/06/2025.	03 Changement destination
314	GARNIER	ST JULIEN DE CONCELLES	Le propriétaire de la parcelle XB 54 à Saint Julien de Concelles demande le changement de destination du garage existant.	03 Changement destination
313	DENIS Laura	LE LOROUX BOTTEREAU	La propriétaire de la parcelle BL 301 à "La Bregeonnière/Loroux-Bottereau demande le changement de destination d'un ancien bâtiment agricole.	03 Changement destination
50	DOUILLARD Philippe, Françoise		Les déposants demandent le changement de destination d'un bâtiment agricole à Vallet cadastré	03 Changement destination

			HL 170 et 171.	
310	DUPONT YVES	PREFAILLES	Le déposant demande un changement de destination et de constructibilité pour les parcelles A366 et A1262 situées au village des roseaux à Vallet.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
308	MENARD Claudine / MENARD Béatrice	Divatte sur loire / Gometz Le Chatel	Les déposants propriétaires de la longère située au 51, La Haute Robinière, 44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES, cadastrée YE N°221-223 sollicitent le changement de la destination de cette longère en habitation.	03 Changement destination
306	BOSSIS Mathias	Le Loroux-Bottereau	Le déposant demande le changement de destination et de réhabilitation du bâtiment mitoyen parcelle CN 87 au Loroux Bottereau.	03 Changement destination
305	PINEAU Daniel	Le Loroux-Bottereau	Le déposant demande le changement de destination et de réhabilitation du bâtiment mitoyen parcelle CN 85 au Loroux Bottereau.	03 Changement destination
302	dupont martine	LE LANDREAU	Renouvellement d'une demande de changement de destination restée sans réponse concernant une parcelle située à la Halverdière , au Landreau. Pas d'indication des coordonnées cadastrales.	03 Changement destination
297	Anonyme		Ce propriétaire possède la parcelle, en zone agricole, XB 546 à St Julien de Concelles sur laquelle est construit un garage. Il demande la possibilité de changer la destination de ce bâtiment pour créer une maison d'habitation.	03 Changement destination
286	Richard Thomas	La Remaudière	Le déposant demande que ses parcelles 778 et 781 situées dans le village de la Miltière à la Remaudière deviennent constructibles.	03 Changement destination
44	PERRON Olivier		Le déposant demande le changement de destination de son bâtiment situé à Saint Julien de Concelles parcelle ZK 327.	03 Changement destination

43	SCEA du REAUD		Le déposant demande le changement de destination de son bâtiment parcelle BY 162 au Landreau.	03 Changement destination
40	BONNEAU Guy		Les déposants demandent le changement de destination de leur bâtiment agricole situé au Landreau BC 165.	03 Changement destination
36	AUBRON Marie-thérèse		Cette propriétaire possède la parcelle ZH 111 à Vallet. Sur cette parcelle est construite une grange pour laquelle elle demande un changement de destination. Nota: cette parcelle n'est pas classée en zone A au PLUi mais en UC2.	03 Changement destination
29	CORBET Tanguy		Le déposant propriétaire de la parcelle BL302 à "La Brégeonnière" / Loroux- Bottereau demande le changement de destination du hangar en pierres.	03 Changement destination
22	CORBET Loic		Le propriétaire de la parcelle BR 231 en A au Loroux-Botttereau demande le changement de situation de l'ancien bâtiment en pierres qui correspond aux critères d' éligibilité.	03 Changement destination
20	COUILLAUD René		Le déposant demande le changement de destination d'un bâtiment agricole situé au Loroux Bottereau sur les parcelles AX 105 et 106.	03 Changement destination
19	Mme RAMBAUD (représentant BARREAU Jeannine)		La déposante demande un changement de destination de son bâtiment agricole situé au Landreau parcelle BV 72.	03 Changement destination
266	PHILIPPE et FRANCOISE DOUILLARD	Vallet	Ces propriétaires renouvellent la demande de changement de destination d'un bâtiment situé au village de la Champinière, à Vallet, sur les parcelles HL170 et HL171. Ils constatent que leur demande initiale n'a pas été retenue dans le projet de PLUi.	03 Changement destination
264	SCI BOURGUIGNON	MOUZILLON	La SCI Bourguignon demande à changer la destination du bâtiment construit sur la parcelle WE 85 à	03 Changement destination

			Vallet afin de créer une habitation.	
255	JAUNAY Christ	44430 - LA REMAUDIERE	Complément à la demande formulée dans la contribution 254.	03 Changement destination
254	JAUNAY Christophe et mireille	44430 - LA REMAUDIERE	Les déposants propriétaires de la parcelle B1408 en UB à La Remaudière, demandent le changement de destination du garage (lot 7 sur plan joint).	03 Changement destination
248	BEAUDOUIN Denis	BARBECHAT	Doublon 427.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
247	BEAUDOUIN DENIS	BARBECHAT	Le déposant demande que la parcelle F0952A à Divatte sur Loire classée en zone agricole soit reclassée en zone constructible et autoriser le changement de destination des bâtiments pour les transformer en habitation à usage de location saisonnière ou à l'année.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
240	Perraud-Kalipatnapu Emmanuelle	La Chapelle-Heulin	Ces propriétaires de la parcelle ZL 37 à la Chapelle-Heulin (l'Ossière) demandent à changer la destination d'un des bâtiments construits sur cette parcelle.	03 Changement destination
238	COUILLAUD JEAN MICHEL	LE LANDREAU	Ce propriétaire de deux parcelles CP 50 et CP 51, contiguës, au Landreau sur lesquelles sont construits deux bâtiments communiquant entre eux. Il demande à ce que bâtiment sur la parcelle CP 50 fasse l'objet d'un changement de destination comme celui sur la parcelle CP 51.	03 Changement destination
236	JOUBERT	VALLET	Ces propriétaires envisagent d'une part, de rénover le bâtiment d'habitation en pierre sur la parcelle AB 166, à Vallet, et d'autre part, de changer la destination d'un garage situé en fond de parcelle AB165 (habitation). Note: au SIG, le garage ne semble pas être en fond de la parcelle AB 165, mais sur une parcelle voisine.	03 Changement destination

228	BARRE Eric	Divatte-sur-Loire	Les déposants demandent le changement de destination d'un ancien chais sur la parcelle ZW314 sur la commune de Divatte sur Loire. Les réseaux sont à proximité.	03 Changement destination
225	Dominique PINEAU Représentant de l'INDIVISION PINEAU	VALLET	L'indivision Pineau propriétaire à Vallet de la parcelle BP228 en A au PLUI, dont la maison était le siège d'exploitation, demande la possibilité d'un changement de destination avant d'envisager la vente. Par ailleurs les Parcelles BX271,266, 265 en UC au PLU actuel sont en zone A au PLUi. Ils demandent un retour à un zonage UC.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
223	PERRAIS Josette et Louis	saint julien de concelles	Le déposant demande le changement de destination d'un bâtiment existant le plus au nord de la parcelle YR 10 sur la commune de Saint-Julien-de-Concelles. (cf plan joint à la contribution)	03 Changement destination
218	Merceron	LE LOROUX-BOTTEREAU	Le déposant demande que les bâtiments village du Plessis (parcelles BR 387, BR 38, BR 36, BR 386, BR 35, BR 42) et village de la Coinderie (DE 14, DE 15) puissent être rénovés avec un changement de destination et que les parcelles DE 18 DE 183 puissent rester constructibles.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
214	Bregeon Bernard	Le Loroux-Bottereau	Le déposant redemande le changement de destination du bâtiment en pierres situé au 377 rue de l'Ilette au Loroux-Bottereau.	03 Changement destination
211	Fixot Michelle & François	Bouguenais	Cette contribution concerne la parcelle BE 175 au Pallet sur laquelle est construit un bâtiment servant, initialement, de bureaux et de zone de stockage du bois pour une scierie. La demande porte sur un changement de destination du bâtiment.	03 Changement destination

			Nota: ce fond a probablement fait l'objet d'un démembrement de propriété, car le demandeur se présente comme l'usufruitier.	
197	NIEL odile	Divatte sur Loire	La déposante tient à préciser que les bâtiments dont elle a demandé un changement de destination ((contribution 195) se situent près de maisons reliées au tout à l'égout et à l'électricité.	03 Changement destination
191	MERCIER yannick	DIVATTE SUR LOIRE	Le déposant demande un changement de destination d'un local actuellement à usage de garage, situé rue du vieux puits Beauchêne cadastré 29 ZW300 à DIVATTE SUR LOIRE en habitation.	03 Changement destination
181	SCI O GRAND R	LE LOROUX BOTTEREAU	Cette SCI est propriétaire de la parcelle DT 287 au Loroux - Bottereau sur laquelle est construit un bâtiment agricole (ancienne cave) pour lequel ils demandent un changement de destination.	03 Changement destination
170	Mme CHARPENTIER-MONTGOMERY GFA DES AVENEUX	LA CHAPELLE-HEULIN	La déposante demande le changement de destination des bâtiments figurant sur les parcelles ZE 54,60,61 à La Chapelle-Heulin.	03 Changement destination
18	SUTEAU Patrick		Un bâtiment ancien figure sur la parcelle BY 162 en A au PLUi commune du Landreau. Le propriétaire demande son changement de destination, comme l'ont été des bâtiments situés à proximité immédiate.	03 Changement destination
167	Tomine	LE LOROUX BOTTEREAU	Le déposant demande le changement de destination pour les dépendances situées sur les parcelles CN 197 et CN 198, hameau de La Martellière, commune du Loroux-Bottereau.	03 Changement destination
165	vallet didier	LE LOROUX BOTTEREAU	Le déposant demande que, sur la Commune du Loroux-Bottereau, les bâtiments existants sur la parcelle ZH82, 5270 m² située à la	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement

			Basouinière puisse être réhabilités et que la parcelle totale ZI45, 8936 m², au Clos aux Moines devienne constructible.	destination
154	CORBET LOIC	LE LOROUX BOTTEREAU	Ce propriétaire d'un bâtiment construit sur la parcelle BR 231 au Loroux Bottereau, demande à ce que celui-ci fasse l'objet d'un changement de destination.	03 Changement destination
145	Philippe CORBET	LOROUX-BOTTEREAU (LE)	Ces propriétaires de la parcelle BR 206 au Loroux-Botttereau demandent le changement de destination de bâtiments présentant un intérêt patrimonial construits sur cette parcelle.	03 Changement destination
141	RENAUDINEAU Jacques	Le Loroux-Botttereau	Les déposants propriétaires de la parcelle DH 281 à "La Giraudière /Loroux-Botttereau ne comprennent pas que leur ancienne grange de 400m2, n'ait pas été retenue pour un changement de destination. Ils demandent avec insistance que cas soit réexaminé ?	03 Changement destination
132	Durand Armelle et Claude	La Regrippière	Les déposants demandent le changement de destination des bâtiments, de valeur patrimoniale, situés sur les parcelles F160, F161, F162, et F165 situées à la Regrippière.	03 Changement destination
16	PABOU G, GUERLAIS-PABOU C		Les déposants demandent un changement de destination de bâtiments situés Hameau de la Guttellerie Le Loroux Bottereau sur les parcelles ZY 33 34 35 37 38 39 et 40.	03 Changement destination
126	Famille Gouraud		L'indivision Gouraud est propriétaire des parcelles BO 107,108,109 et 110 à Mouzillon. La représentante de cette indivision renouvelle sa demande de changement de destination de bâtiments afin de créer des habitations. La demande initiale semble ne pas avoir été retenue.	03 Changement destination
123	GUILBAUD PASCAL	VALLET	Ce propriétaire demande un changement de destination des bâtiments situés sur les parcelles	03 Changement destination

			BD 138,142 et 144 à la Pingossière, commune de Vallet.	
120	TERRIEN Maurice	LA REGRIPIERE	Ces propriétaires possèdent la parcelle C181 à La Regrippière sur laquelle est implanté un bâtiment agricole pour lequel ils ont demandé un changement de destination qui n'a pas été pris en compte dans le futur PLUi. En ce sens ils demandent que leur requête soit réexaminée.	03 Changement destination
11	CUSSONNEAU Yves		Les déposants demandent le changement de destination du bâtiment existant sur les parcelles AC 43 et 44 dans le village de la Blissière au Landreau.	03 Changement destination
10	CUSSONNEAU Jacques		Les déposants demandent que l'emprise du bâtiment retenu pour un changement de destination soit élargi à la parcelle AR 223.	03 Changement destination
4	BARREAU PHILIPPE		Ce propriétaire possède quatre bâtiments d'exploitation sur les parcelles HX 183- HX 84 et HX 84. Sachant qu'il n'y a plus d'exploitation en activité, il demande s'il peut faire des demandes de changement de destination pour ces bâtiments et comment procéder.	03 Changement destination
97	CUSSONNEAU GEORGETTE	VALLET	La propriétaire de la parcelle HT 195 à "La Marchinchière" /Vallet) demande que l'ancien bâtiment existant puisse changer de destination , à usage d'habitation.	03 Changement destination
86	ETUDE MINIER-MARTIN & RICORDEL	Le Loroux-Bottreau	Maison située à Divatte-Sur-Loire, 1 impasse Margot, parcelles ZN n°163 et ZN n°175. Les déposants demandent que celle-ci ne soit plus identifiée comme patrimoine bâti afin de permettre sa démolition et sa reconstruction suivant les règles applicables à la zone.	03 Changement destination
84	Braud Christian	Le Croisic	Le déposant demande le classement des bâtiments agricoles situés au village de Fromenteau 44330 Vallet et cadastrés ZO 79, 80 et 81 en	03 Changement destination

			bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination.	
79	Teigné, Matthieu	SAINT JULIEN DE CONCELLES	Ce propriétaire renouvelle sa demande de changement de destination pour un bâtiment situé sur la parcelle ZA 113 à St Julien de Concelles.	03 Changement destination
72	LECLAIR Alain	LA HAYE FOUASSIERE	Ce propriétaire possède les parcelles BO 74 et 75 à La Chapelle Heulin. A l'occasion de ce PLUi, il demande à réaliser, à posteriori, un changement de destination d'un bâtiment . Celui-ci répond aux 11 critères figurant au dossier d'enquête pour un changement de destination à l'exception du 1er critère. En effet une habitation est déjà réalisée et connue ainsi au plan fiscal. Par ailleurs, ce propriétaire demande pourquoi le secteur des Landes est classé en Ah1 alors que la plupart des zones villages et hameaux de La Chapelle Heulin sont en Uc1. Ce classement semble plus conforme car il n'y a plus d'activités agricole/viticoles aux Landes.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
68	Kévin Ardouin	Divatte-sur-Loire	Le déposant est propriétaire de la parcelle ZV571 (La Pironnière/Divatte-sur-Loire). Il demande le changement de destination du bâtiment situé à droite de cette parcelle. Il souhaite par ailleurs, que la parcelle ZV 572 attenante devienne constructible ?	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
67	ADER Héloïse	LA REMAUDIERE	La déposante est propriétaire de la parcelle ER 71à "La Branlotière / La Remaudière sur laquelle figure un ancien bâtiment dont elle demande le changement de destination.	03 Changement destination
66	Consorts COUPRY	Vallet	Le déposant demande le changement de destination de deux anciens bâtiments à usage d'habitation, situés sur la parcelle	03 Changement destination

			CI 145 à Bas Briacé/Le Landreau. Tous les réseaux sont existants.	
62	bourget pascal	le loroux bottereau	Le propriétaire des parcelles CZ 174 et CZ 33 au lieu-dit Coinderie (Loroux-Botttereau) sont passées en zone A au PLUi avec pour conséquence de bloquer la vente en cours. Il demande que ses parcelles redeviennent constructibles. Par ailleurs il souhaite un changement de destination du bâtiment situé sur la parcelle DE 101 (Nh2) et la possibilité de s'étendre de 40m2 sur la parcelle DE108 en zone A au PLUi.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
61	BOISSEAU MICHEL	mouzillon	Le propriétaire des parcelles AT 131, 132,135, 501,502, 505, 525 (La Barillère à Mouzillon) demande à ce qu'elles deviennent constructibles et que les bâtiments agricoles deviennent des habitations. Ces parcelles sont désormais classées en UC1 au PLUi. Par ailleurs, il souhaite que la parcelle AT 658 en zone A au PLUi, devienne également constructible ?	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
52	LEFEUVRE Laura	VALLET	Le déposant demande de modifier la destination de sa grange située sur la parcelle ZV40 à Vallet.	03 Changement destination
51	DELUEN Jean & Mathilde	LE LANDREAU	Les déposants demandent un changement de destination pour leur bâtiment agricole situé au Landreau AX 65 .	03 Changement destination
49	ROSE AURELIE	Vallet	Demande de changement de destination d'un garage et d'un bucher, à priori à Vallet ?	03 Changement destination
48	ROSE AURELIE	Vallet	Dans l'éventualité d'une acquisition en vue de l'agrandissement de son domicile contigu, cette personne demande si le bâtiment sur la parcelle HO 128 à la Bodinière Vallet, est susceptible de changer de destination pour devenir une habitation.	03 Changement destination

45	CORBET Philippe	LOROUX-BOTTEREAU (LE)	Ce propriétaire de deux parcelles au Plessis , au Loroux Bottereau demande : - le passage en zone constructible de la parcelle BR 453, - le changement de destination du bâtiment sur la parcelle BR 206, afin de le transformer en habitation.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
42	Maxime Cussonneau	Le landreau	Ce propriétaire demande si la bâtisse référence cadastrale 223/224/225/253/256 impasse de la Bronnière au Landreau sera constructible dès janvier 2026.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
41	ESSEAU Dominique	VALLET	Ce propriétaire de Vallet possède un bâtiment en pierre utilisé comme garage. Il demande s'il sera possible de changer la destination du bâtiment afin de le transformer en habitation. Le bâtiment situé 234 à La Débaudière sera en zone UC2 dans le futur PLUi.	03 Changement destination
34	POVET MARC		Le déposant est propriétaire des parcelles CW176/177 en zone agricole (La Hyonnière/ Loroux Bottereau) sur laquelle se trouve un bâtiment très ancien. Les réseaux étant à proximité, il demande la possibilité de rendre ses parcelles constructibles.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
31	AUDOIN Jérôme		Le déposant demande le changement de destination du bâtiment situé sur la parcelle BK13 et BK14 attenante (en Zone A), commune du Landreau.	03 Changement destination
25	François POINOT	Nantes	Le déposant demande : le changement de destination d'un bâtiment situé aux Chenellieres à Divatte-sur-Loire et le changement de zone pour la parcelle ZR 413 de 353m2.	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination
22	FONTENEAU	Divatte sur Loire	Le déposant envisage de rénover un ancien bâtiment situé sur la parcelle F619 en Zone Av, à Divatte-sur-Loire. Après travaux à usage d'habitation, il demande la possibilité de changer le zonage de	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination

			sa parcelle ainsi que tout ou partie de la parcelle F 620 attenante qui lui permettrait de réaliser un assainissement autonome ?	
17	François POINOT		Doublon 11.	03 Changement destination
14	Anonyme		N'arrive pas à accéder, sur le site, aux informations relatives aux changements de destination. Les procédures de consultation du dossier d'enquête sont précisées dans les avis d'enquête (affiches, presse et portail internet de la communauté de communes).	03 Changement destination
10	ROBINEAU Alain	La Haye-Fouassière	Le déposant est propriétaire de la parcelle H412 à la Petite Tortière commune Barbechat Divatte-sur-loire, sur laquelle figure une ancienne cave de 100m2. En 2021 il avait demandé un changement de destination resté sans réponse ? Il réitère sa demande et précise que le chemin passant devant son bâtiment est toujours impraticable et non réhabilité.	03 Changement destination
6	BONNEAU LAURENT	LE LOROUX BOTTEREAU	Troisième contribution déposée par M. BONNEAU Laurent par laquelle il demande le changement de destination à usage d'habitation, du château situé sur le site de la Mouchetière Commune du Loroux-Bottereau.	03 Changement destination
5	BONNEAU LAURENT	LE LOROUX BOTTEREAU	Monsieur BONNEAU Laurent propriétaire de la parcelle AR 15 en zone A au lieu-dit La Baudounière Commune du Loroux-Bottereau sur laquelle figure un bâtiment dont il demande le changement de destination.	03 Changement destination
4	BONNEAU	LE LOROUX BOTTEREAU	Le déposant M. BONNEAU laurent est propriétaire de la parcelle AR 017 à la Mouchetière commune du Loroux -Bottereau sur laquelle figurent des anciennes habitations en zone agricole. Il demande un changement de destination de ses	03 Changement destination

			bâtiments à usage d'habitation.	
--	--	--	---------------------------------	--

Catégorie analyse - OAP

Référence	Auteur	Ville	Annotation	Catégories d'analyse
669	BRELET Hubert et Roland		Les propriétaires des parcelles BI 250 et copropriétaires des parcelles BI 251, 252, 253 sont opposés au projet d'OAP rue des sports au Landreau qui conduirait à la division de la parcelle BI 250 et à une desserte vers la rue des sports et les liaisons prévues sur les parcelles BI 251 et BI 253.	02 OAP
665	Anonyme		Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
645	Félix Vaumourin		Le déposant exprime des réserves sur l'OAP la Gauterie Est et l'OAP la Gauterie Ouest au Landreau.	02 OAP
644	Babin Annette	Divatte-sur-Loire	Le déposant s'inscrit dans l'opposition relevée par la pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
641	Babin Annette	Divatte-sur-Loire	La déposante s'oppose à l'AOP de Barbechat.	02 OAP
627	Babin Annette	Divatte-sur-Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
619	GALEMPOIX Didier	DIVATTE SUR LOIRE	Problématique du bourg de Barbechat. Pétition.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP

618	OUTIL Sarah	Divatte Sur Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
617	OUTIL Sarah	barbechat	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
612	Anonyme		Problématique du bourg de Barbechat (pétition).	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
611	Van Boxsom Odile	Le Landreau	Le déposant émet un avis défavorable concernant les 2 OAP prévues à la Gauterie Est et à La Gauterie Ouest au Landreau.	02 OAP
609	NADEAU Anita	Divatte-Sur-Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
608	NADEAU Anita	Divatte-Sur-Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
607	Anonyme		Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
597	TETEDOIE LILIANE	Barbechat	Problématique du bourg de Barbechat (pétition)	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
593	Lucien et Vivianne LOUIS		Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement

592	Germain Marine	LE LOROUX BOTTEREA U	Cette habitante du Loroux Bottereau exprime ses interrogations sur la vitesse et la nature du reclassement des parcelles AM 40 ,41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 292, 53, 54, 55, 56, situées sur l'OAP Clos aux Moines, passées du zonage AV, au zonage 1UAb dans le projet de PLUi.	02 OAP
589	GUIGAND Nathan	Divatte-sur- Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
588	POESY	Barbechat	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
587	CESBRON CHRISTOPHE	LE LOROUX BOTTEREA U	Le déposant fait opposition au projet à l'OAP "LES QUATRE JEUDIS" au Loroux Bottereau envisagé dans le jardin de sa propriété située au 17 Rue de Bourgogne au Loroux Bottereau (Lots cadastre N°370 et 1021).	02 OAP
586	FERRÉ DIDIER	DIVATTE SUR LOIRE	Le déposant habitant 9bis rue du pont Trubert 44450 Divatte sur Loire, parcelle J 25 ne souhaite pas que sa propriété soit incluse dans la future OAP.	02 OAP
583	Anne-Sophie	Barbechat	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
582	Florent	Barbechat	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
576	Rousselière Odile		Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement

575	DEQUI Jeanine	LE LOROUX BOTTEREAU	La déposante s'oppose au projet d'OAP "LES QUATRE JEUDIS" envisagé dans le jardin de sa propriété située au 19 Rue de Bourgogne au Loroux Bottereau (Lot cadastre N°371).	02 OAP
568	Le Dour Philippe	Divatte sur Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
555	GALLOT Isabelle	NANTES	Cette propriétaire possède six parcelles au Pallet, sises 18 et 20, rue Pierre Abélard. Par l'intermédiaire de son avocat elle conteste, de manière argumentée, plusieurs points du PLUi concernant ses parcelles et notamment leur nouveau classement de zone qu'elle considère incohérent ainsi que l'OAP des Jardins d'Abélard qui prévoit un emplacement réservé pour créer un parking.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 11 emplacement réservé
554	Marie-Anne	Erbray	Cette famille est propriétaire de la parcelle MD524 à Divatte-sur-Loire, en zone UA au PLUi. Pour de multiples raisons qu'ils évoquent, ils demandent à ce que cette parcelle soit extraite du périmètre l'OAP Rue du Calvaire.	02 OAP
547	Anonyme		Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
543	Anonyme		Contribution en opposition avec la création de l'OAP du Clos aux moines, au Loroux-Bottereau.	02 OAP
91	Des Habitants de Barbechat		Problématique du bourg de Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
89	Anonyme		Problématique du bourg de Barbechat. Copie de la pétition.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP

521	william	DIVATTE-SUR-LOIRE	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
520	Catherine Guérin	Divatte-sur-Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
519	Leneylé Blandine	Barbechat	Pétition Barbechat.	02 OAP 10 Aménagement
79	PETARD Marie-Anne		La déposante demande que sa parcelle MD 524 à Divatte sur Loire soit exclue de l'OAP du Calvaire.	02 OAP
75	JOUY Marie-Ange		La déposante demande que sa parcelle AM 524 rue de l'Evêché au Mouzillon soit retiré de l'OAP du Campus.	02 OAP
74	BRAUD Christine		Cette habitante de Barbechat propriétaire des parcelles 51 et 52, est opposée à l'OAP du centre bourg.	02 OAP
498	Robin Christine	Divatte-sur-Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
497	ROBIN patrice	Divatte-sur-Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 11 emplacement réservé
496	Le Dour Christine	Divatte sur Loire	Suite de la pétition Barbechat : demande d'une nouvelle enquête publique.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
493	GALLOT Isabelle	NANTES	Cette propriétaire possède deux parcelles au Pallet, Section BE n° 291 et n° 292 sises 16, Rue Pierre Abélard. Par l'intermédiaire de son avocat elle conteste, de manière argumentée,	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 06- qualité

			plusieurs points du PLUi concernant ses parcelles et notamment leur nouveau classement de zone qu'elle considère incohérent ainsi que l'OAP des Jardins d'Abélard qui prévoit un emplacement réservé pour créer un parking.	dossier
491	GRELIER, Solène	DIVATTE- SUR-LOIRE	Problématique du bourg de Barbechat (pétition)	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
486	Pétard Agnès	Limoges	La famille propriétaire de la parcelle MD524 à Divatte-sur-Loire sont opposés à son inclusion dans l'OAP Rue du Calvaire. Ils mettent en avant plusieurs arguments pour justifier l'exclusion de l'OAP de cette parcelle.	02 OAP
484	Muzelet Pedron Yvonne	BARBECHA T DIVATTE SUR LOIRE	Problématique du bourg de Barbechat (pétition)	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
481	Anonyme		Ces propriétaires possèdent à La Remaudière la parcelle A 1132 classée pour partie zone en UA et pour partie en zone UB. Il relèvent plusieurs incohérences dans le PLUi notamment en ce qui concerne l'OAP "secteur église". En conséquence ils demandent soit d'exclure la parcelle A 1132 de l'OAP, soit d'abandonner l'OAP en question ou de la réviser.	02 OAP
480	GALLOT Isabelle	NANTES	Cette propriétaire possède deux parcelles au Pallet, n° 277 et n° 422 sises 22, rue Pierre Abélard. Par l'intermédiaire de son avocat elle conteste, de manière argumentée, plusieurs points du PLUi concernant ses parcelles et notamment leur nouveau classement de zone qu'elle considère incohérent ainsi que l'OAP des Jardins d'Abélard qui prévoit un emplacement réservé pour créer un parking.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 06- qualité dossier
479	CAILLAUD Jean-Pierre	BARBECHA T	Problématique du bourg de Barbechat (pétition)	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
477	CAILLAUD Patricia	BARBECHA T	Contribution à rattacher à la problématique de Barbechat (pétition).	01 Changement de zonage /Constructibilité

				02 OAP
473	Chantal ETOURNEAU		Cette propriétaire de la parcelle BI 1183 au Landreau exprime ses inquiétudes à propos de l'intégrité des accès à sa parcelle du fait de l'OAP prévue rue St Vincent. En outre elle demande une clôture séparative de 1.80m minimum le long de la parcelle BI 636 contiguë, jusqu' à la limite de ma clôture pour préserver son intimité. Nota: la desserte vers le parking du lotissement se fera par la parcelle BI 636. .	02 OAP
470	Latto Emilia	DIVATTE SUR LOIRE, BARBECHA T	Contribution relative à la problématique de Barbechat. (Pétition et rappel des termes de la charte de 2015 relative à la fusion de La Chapelle Basse mer et de Barbechat).	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
467	COREAU Jean Paul et COREAU Marie- Thérèse	Divatte sur Loire	Cette contribution évoque la problématique de Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
458	ROLLAND Quentin	BARBECHA T	Pétition Barbechat.	02 OAP
457	JOLLY Marion	BARBECHA T	Pétition Barbechat	02 OAP
453	Jean-Louis	DIVATTE SUR LOIRE, BARBECHA T	Cette contribution évoque la problématique du bourg de Barbechat. Elle reprend les items de la pétition des habitants sur le sujet.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
452	Odile Bouyer	Divatte sur Loire	Cette contribution évoque la problématique du bourg de Barbechat	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
451	Chems Maarif Isabelle	Divatte sur Loire	Cette contribution évoque la Problématique du bourg de Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
449	Étienne Martine	Divatte sur Loire	Problématique du bourg de Barbechat	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP

425	Martin Marie	Nantes	La déposante émet plusieurs remarques et demandes sur OAP Sèvres et Maine Divatte sur Loire : L'ensemble du projet semble cohérent dans ses grandes lignes. Sur le côté sud de la maison conserver l'aspect visuel du parc et préserver le patrimoine existant, conserver la totalité du tennis, modification des différentes hauteurs maximales, création d'une frange ou haie à caractère champêtre au sud de la parcelle du secteur d'habitat diversifié.	02 OAP
422	Anonyme		Cette contribution exprime la problématique du bourg de Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
420	Valérie Debord	Barbechat	Ces habitants de Barbechat sont opposés au PLUi pour ce qui concerne les évolutions futures du bourg (zonage, OAP...) Contribution à rapprocher de celles concernant Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
418	J.F. Gautier	Divatte-sur-Loire	Cette contribution évoque la problématique du bourg de Barbechat (classement en zone Ub, démolition de la salle Ste Anne, trop de densification et trop d'OAP).	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
416	seille pierre	barbechat divatte sur loire	Cet habitant de Barbechat interroge sur les projets de densification du bourg.	02 OAP
411	AUBERT, MICHAËL	Divatte-sur-Loire	Un collectif d'habitants de Barbechat , - conteste le classement du centre bourg historique en zone UB; - estime que le nombre d'OAP à Barbechat est trop élevé; - refuse la démolition de la salle Sainte Anne (OAP Ste Anne); - estime que les bâtiments patrimoniaux ne sont pas clairement définis dans le PLUi , comme ils le sont dans le PLU. - rappelle les termes de la charte de 2019 relative à la fusion des communes de Barbechat et de la Chapelle Basse Mer. - conclut au refus du PLUi présenté et demande une nouvelle enquête publique. En fin de contribution figurent deux liens pour signer des pétitions.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 06- qualité dossier

409	Rousselière Odile, Rousselière François	Divatte sur Loire	Ces habitants de Barbechat sont propriétaires des parcelles J 38,41 et 48 (Divatte sur Loire). Ils sont opposés au classement en Ub du bourg de Barbechat et ils ne comprennent pas que la construction de bâtiments R+2 soit autorisée dans un ensemble comprenant des bâtiments patrimoniaux. Ils demandent par ailleurs à ce que leurs trois parcelles soient sorties du périmètre de l'OAP centre bourg ouest. Enfin ils demandent pourquoi la zone humide de 276 m2, identifiée sur les parcelles J 41, 48, 1489 et 1491 en cours d'élaboration du PLUi, n'apparaît pas sur les plans du nouveau PLUi.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 05 Zones humides 09 Règlement
408	JOLLY Jocelyne	BARBECHA T	doublon avec n°407	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
407	JOLLY Pierre- Charles	BARBECHA T	Cette contribution à caractère collectif critique le reclassement du centre bourg historique de Barbechat en zone Ub (secteur périphérique à dominante résidentielle), seul bourg à être ainsi zoné qui deviendra une cité dortoir. La contribution note le nombre élevé d'OAP projetées dans le bourg augurant d'une densification plus forte que celle des autres communes et risquant de défigurer l'harmonie existante, au vu du projet en cours sur l'îlot centre bourg. Elle relève particulièrement, l'OAP Ste Anne qui aboutira à la démolition de la salle Ste Anne identifiée comme « Architecture qualitative » et qui est un marqueur identitaire du bourg. De plus, la contribution estime qu'il existe d'autre patrimoine qualitatif qui n'est pas clairement identifié au PLUi. Enfin, elle rappelle les termes de la charte signée en 2016 entre les communes de Barbechat et la Chapelle Basse Mer, lors de leur fusion.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP

406	marie thèrese Tetedoie	DIVATTE SUR LOIRE	Pétition Barbechat	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
405	Philippe tetedoie	DIVATTE SUR LOIRE	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
403	Bouchereau Dominique et Chantal	Divatte sur loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
401	Babin Annette	Divatte-sur- Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
382	Alain Babonneau		Cet habitant de Vallet : - rappelle que le SCoT du PVN est toujours en révision du fait de l'avis défavorable du commissaire enquêteur, - note, documents à l'appui, les multiples évolutions qu'a connu l'OAP André Barré (Champilambart) en matière de hauteur et gabarit des constructions. Pour cette raison il s'oppose à la poursuite de l'OAP André Barré. - relève que les parcelles AY 1633 et AY 1634 (anciennement AY 1344) sont grevées d'une servitude de hauteur en désaccord avec le règlement écrit.	02 OAP 06- qualité dossier 09 Règlement

361	BRIN PASCAL	DIVATTE SUR LOIRE	Ces habitants de la Chapelle Basse Mer (Divatte sur Loire) formulent plusieurs observations à propos de l'OAP Route de la Loire, notamment : - que la densité soit revue à la baisse soit 21 logements/ha, plus cohérente avec l'environnement immédiat ; - que la zone naturelle adjacente soit strictement protégée, (préservation des continuités écologiques (corridors faune/flore)) ; - que la frange urbaine soit renforcée afin d'assurer un réel rôle de tampon paysager et de limiter l'impact visuel des constructions, notamment depuis la coulée verte et les habitations riveraines. Enfin, ils s'interrogent sur la capacité du réseau routier à absorber l'accroissement de trafic dû à l'OAP.	02 OAP
360	DAVIAU Maud	Vallet, Pays De La Loire, France	Cette artisane-commerçante ans du centre-ville de Vallet exprimer son inquiétude concernant ce projet de PLUi et notamment sur l'impact de la zone du Brochet et des modifications sur le devenir de la zone des Dorices sur le commerce du centre-ville. A rapprocher de la contribution de l'association laissez-nous vivre un peu.	02 OAP 09 Règlement

351	CEVALIMMO		Représentée par son avocat, la SCI CEVALIMMO formule les observations suivantes. S'agissant du futur zonage de la zone commerciale des Dorices: Après un rappel du dossier cette contribution conclut que "le zonage présenté au PLUi est contraire avec les orientations du PLU qui avaient été présentées par la Commune devant la CNAC, et qui ont fondé la promesse de vente du site actuel en vue de sa requalification future". En ce qui concerne l'emplacement réservé n°165, aucune justification de son objet comme de son bénéficiaire ne figure au dossier d'enquête publique, qui est de ce fait incomplet. Ce qui ne permet pas de présenter des observations sur cette servitude. En complément, la contribution rappelle les termes de l'audition du Maire de Vallet le 11 avril 2024 devant la CNAC, ainsi que les contributions 151 (association Laissez-nous vire un peu) et 294 (Mme Fleurance). S'agissant du devenir du site GEMO : Une opération mixte de logements collectifs et commerces non-alimentaires et services est programmée. Si le logement est bien un des engagements pris par les élus, y compris devant les membres de la Commission nationale, le maintien d'une offre de commerce non alimentaire entre en contradiction avec le projet urbain jusqu'ici défendu. Par ailleurs, la zone des Dorices est exclue de l'OAP du boulevard de Champilambart, en méconnaissance des engagements pris publiquement.	02 OAP 06- qualité dossier 09 Règlement 11 emplacement réservé
317	CHUPIN Freddy	La remaudiere	Le propriétaire de la parcelle A 1131 secteur de l'église à la Remaudière demande en avançant de multiples arguments le retrait pur et simple de l'OAP du secteur de l'église.	02 OAP
312	Anonyme		Le déposant se déclare contre l'OAP de la salle Ste Anne à Barbechat.	02 OAP

300	Lacoste Didier	Vallet	Cet habitant de Vallet formule des observations sur l'OAP de la rue d'Anjou à Vallet. Elles concernent notamment les parkings.	02 OAP
294	Anne-Laure Fleurance		Madame Fleurance dans sa troisième contribution fait de nombreuses remarques : -Le PLUi manque de sincérité - Beaucoup de zones boisées et de zones humides ne sont pas répertoriées - la suppression de l'OAP qui prévoyait 140 logements sur le site de l'Hyper U est inacceptable. Le zonage UEC destiné au commerce doit être changé. -La ZAC du Brochet doit être encadrée par une OAP car l'étalement urbain continue et la zone 2AUB n'a aucun sens -Des zones non artificialisées en 2021 ont été comptées comme artificialisées sur la période 2011-2021 pour venir gonfler la période de référence -L'absence de transparence pour le calcul du ZAN Au bilan, la déposante demande à la commission d'enquête d'émettre un avis défavorable au projet de PLUi.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 05 Zones humides 09 Règlement
289	Rousselière Odile, Rousselière François		La déposante demande que l'ancienne école Saint Anne à Barbechat, aujourd'hui salle des fêtes ne soit pas incluse dans l'OAP qui ne la protège pas. Elle demande la suppression de l'OAP afin de préserver cette salle.	02 OAP
28	CHOLLET Jacques		Le déposant que la parcelle AK147 au Pallet est incluse dans l'OAP du secteur de la gare. IL propose une zone constructible allant de la parcelle AK153 à la Parcelle AK249. Il suggère de déplacer cette zone en accédant par la route 17 (cf plan joint).	02 OAP
258	FONTENEAU Chantal	VALLET	La déposante, propriétaire des parcelles AZ 307 et AZ 343 sur lesquelles figure sa maison à Vallet, refuse l'inclusion de ses parcelles dans l'OAP ZAC Saint Christophe La Prestière.	02 OAP

257	BON Dany	Saint-Herblain	Dans sa contribution le déposant propose des modifications au règlement du PLUi dans les domaines suivants : stationnement, précisions sur l'attique, mixité sociale. Pour les détails se reporter à sa contribution Eu égard à ces différents points, l'intégration d'une OAP à l'îlot Mériadec permettrait de satisfaire aux différentes attentes du PLUi mais à l'échelle d'une opération d'ensemble.	02 OAP 09 Règlement
250	BABIN Annette	Barbechat	Doublon 98.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 09 Règlement
249	Thierry	DIVATTE SUR LOIRE	Pétition Barbechat	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 09 Règlement
233	Maite	DIVATTE SUR LOIRE	Cette personne demande à ce que le bourg de Barbechat soit classé à nouveau en UA et ne comprend pas qu'il soit classé en UB. En outre elle demande l'abandon de l'OAP sur la salle Ste Anne.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
227	Babin Raymonde	Le Landreau	Les propriétaires en indivision des parcelles BI595 et BI183 sont opposés à leur intégration dans l'OAP "Rue Saint Vincent sur la commune du Landreau. La quasi intégralité du jardin sur ces deux parcelles serait incluse dans l'OAP. Ils demandent que les parcelles BI 595 et BI 183 soient totalement exclues de l'OAP.	02 OAP
156	Valada Isabelle	DIVATTE SUR LOIRE	Cette habitante de Barbechat demande la révision de l'OAP de la salle St Anne afin de conserver le bâti remarquable et pérenniser cette salle qui assure une fonction sociale au profit des habitants En aucun cas elle doit servir à la construction de futurs logements qui accentuerait la tendance à la cite dortoir vers quoi s'oriente le centre bourg de Barbechat.	02 OAP

155	VALERIE	Divatte-sur-Loire	Cette habitante de Barbechat demande le classement de l'église de Barbechat et de la salle St Anne en "Patrimoine bâti", ainsi que la révision de l'OAP de la salle St Anne afin de conserver le bâti remarquable et assurer la possibilité de mixité de fonctions (Zone UA).	02 OAP
151	Association "LAISSEZ-NOUS VIVRE UN PEU"		L'association « Laissez-nous vivre un peu » qui regroupe des commerçants de Vallet. Dans une contribution de 30 pages, cette association exprime son opposition au projet de ZAC du Brochet à Vallet. Initialement, ce projet devait permettre de transférer la zone commerciale actuelle (autour de l'Hyper U) afin de libérer des terrains pour 140 logements ou un lycée. Cet argument avait permis d'obtenir l'avis favorable de la CNAC en 2024. Or, le nouveau PLUi supprime cette orientation (OAP) et maintient sur le site de l'Hyper U un zonage UEc (activités commerciales) ce qui exclut des logements ou un lycée. L'association redoute que ce seront deux zones commerciales concurrentes aux commerces du cœur de ville de Vallet. Elle dénonce notamment plusieurs incohérences : -un PLUi bâti sur un SCoT contesté; - l'absence d'interdiction de galerie commerciale; - l'absence d'OAP cadrant la ZAC du Brochet, et l'installation possible d'administrations publiques en périphérie. Tout ceci cumulé aurait pour conséquence de vider le centre-ville. De plus, plusieurs OAP dispersent l'offre commerciale (André Barré, Champilambart, Grandes Jeannettes), ce qui affaiblirait encore le commerce de centre-bourg. Par ailleurs, les protections prévues en centre-ville (linéaires commerciaux, périmètre de centralité) sont jugées inefficaces car elles n'évitent pas l'extension d'activités commerciales en périphérie.	02 OAP 09 Règlement

			De plus, l'association critique aussi le grignotage des terres agricoles autour de la ZAC et la fausse comptabilisation de l'artificialisation avant 2021, alors que les travaux n'avaient pas commencé. Enfin, elle demande que le projet de PLUi soit revu en profondeur, avec rétablissement d'une OAP excluant tout commerce sur le site actuel de l'Hyper U, et qu'un avis défavorable soit émis sur le projet actuel, afin de protéger l'avenir du commerce de centre-ville de Vallet.	
140	PATRICK	BARBECHAT	Le déposant partage en tous points les remarques de la contribution 137 relatives au bourg de Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
138	Jean-François	Divatte-sur-Loire	Le déposant reprend les mêmes arguments que la contribution 137 concernant Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
137	BANNWARTH Jacky	divatte sur loire	Pour le bourg de Barbechat, le déposant demande : - le retour en zone UA - le classement de l'église et de la salle Sainte Anne en "patrimoine bâti" - les deux côtés de la place Sainte Magdeleine en "ensemble de bâtiments remarquables" - la révision de l'OAP Salle Saint Anne afin de conserver le bâti remarquable et assurer la possibilité de mixité de fonction(zone UA).	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
128	DUSSUBIEUX Yvonnick	VALLET	Le déposant se plaint de divers projets dont la suppression d'une OAP à Vallet et trop de "bétonnage".	02 OAP 06- qualité dossier 08 -Hors sujet

6	RIPOCHE DOMINIQUE		Ce propriétaire des parcelles A 607, 1000 et 1001 à la Remaudière s'oppose à ce que ces parcelles soient incluses dans l'OAP du secteur église de la Remaudière.	02 OAP
82	Bascougnano Katia	Divatte sur Loire	La déposante demande la requalification du bourg de Barbechat en zone UA, la conservation d'éléments remarquables qui contribuent à donner son identité au bourg de Barbechat : la salle Sainte Anne et la maison du sabotier et la modification des règles de densification pour les zones OAP.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP
70	HERBERT GAYLORD	la Chapelle-Heulin, Pays de la Loire	Ce propriétaire de la parcelle AI 139 à La Chapelle Heulin, est concerné par l'OAP Beausoleil. Il conteste l'emplacement réservé n°33 prévu au PLUi qui ampute cette parcelle bâtie d'environ 286 m2.	02 OAP 11 emplacement réservé
63	Laure guillon membre ogec Sainte Marie		La déposante souhaite avoir des explications sur le devenir de l'école Sainte Marie du Landreau,incluse dans une OAP ?	02 OAP

Catégorie analyse - Règlement

Référence	Auteur	Ville	Annotation	Catégories d'analyse
686	FEDERATION DES VINS DE NANTES		Observations de la fédération des vins de Nantes.	08 -Hors sujet 09 Règlement
685	P. MERLET		Le déposant de St Julien de Concelles souhaite des compléments d'information sur l'encadrement des implantations des Grands Abris Plastiques et des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination et les STECAL.	03 Changement destination 04 Environnement 09 Règlement
681	Aurélia	Vallet	Le déclarant remet en cause la zone 2AUL à Vallet et la zone UL (Plan D3 du règlement graphique).	09 Règlement 10 Aménagement
677	Douillet Céline	Le Pallet	Le déposant demande que soit modifié le règlement de la zone Uc pour autoriser la construction de garage en limite de rue.	09 Règlement
670	Brovelli Gérard	Le Loroux-Bottreau	Le déposant voit une contradiction dans le constat fait dans le	09 Règlement

			document P.2, point 2.1.4 p.93 du PLUi.	
668	SOTIN Sylviane épouse SOTIN	SAINT MICHEL CHEF-CHEF	Les propriétaires de la parcelle ZT 359 à "L'Auberdière/ Divatte sur Loire soit classée en zone agricole protégée (DIV 5) à l'identique de la parcelle ZR 17.	09 Règlement
666	CUB ARCHITECTURE	Haute- Goulaine	Dans le cadre de la création de 9 logements sociaux sur les parcelles AM625 et AM 250, Atlantique Habitations demande la modification du règlement : - pouvoir construire en limite séparative entre zone UA et N, - Implanter des ouvrages mineurs en N (dont 100% LLS).	09 Règlement
658	Philippe CHENARD	LE PALLET	Ce propriétaire des parcelles WM 68 et 74 demande à supprimer les haies sur le règlement graphique (Bambou et osier).	09 Règlement
655	TETEDOIE PHILIPPE	Saint-Julien- de-Concelles	Le déposant demande que sur la parcelle YE 148 à Saint-Julien-de-Concelles puisse être réalisée une « tiny house ».	01 Changement de zonage /Constructibilité 09 Règlement
653	Louis-Marie	Brax	Le déposant demande que les granges agricoles à Vilatte sur Loire soient conservées et restaurées.	04 Environnement 09 Règlement
98	MACE Michel		Ce propriétaire possède à Divatte sur Loire les parcelles YM162,163 et 166. Celle-ci sont classées en partie en zone N (bande le long d'un canal). Il demande si ce classement permet toujours le labourage. Si c'est le cas les parcelles deviendront inexploitable. De plus il possède un garage à proximité qui désormais est en partie sur la zone N. En ce sens il demande la modification du classement (rectification du tracé).	01 Changement de zonage /Constructibilité 09 Règlement
632	BRANGER Christian	LE LANDREAU	Le déposant souhaiterait savoir si les parcelles CR 115 et CR 63 en zone agricole pourraient accueillir un parking au profit des élèves et du personnel du Lycée de Briacé.	09 Règlement
629	Babin Annette	Divatte- sur- Loire	Pétition préservation de la chapelle Sainte Anne à Barbechat.	09 Règlement

626	CEVALIMMO	Paris	Il s'agit d'une polémique entre la déposition de la Société CEVALIMMO du 09/10 /25 et la contribution n°501 du 14/10/2025 de Madame Fleurance laquelle n'a formé aucun recours contre le permis de construire de la société CEVALIMO. Contentieux à régler ?	09 Règlement
620	EPC COLIBRI - M. Saint-Hillier	Le Loroux-Bottereau	ICPE en zone UEpu applicable à la ZAC/ZI de la NOE BACHELON au Loroux-Bottereau. Un chef d'entreprise demande la modification du règlement en ce qui concerne les ICPE soumises à autorisation et déjà installées.	09 Règlement
603	Michèle et Michel Leray		Les déposants émettent diverses remarques et opposition au PLUi.	09 Règlement
590	Soizic Lachal	SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES	Cette habitante demande d'identifier comme "Arbre Remarquable" un chêne situé en limite de la parcelle XC419 sur la commune de st Julien de Concelles, lieu-dit la Bourdonnberie.	04 Environnement 09 Règlement
579	Anonyme		Le déposant demande qu'en zone A sur la commune de Barbechat soit prévue la possibilité de reconstruire à l'identique des logements en cas de sinistre.	08 -Hors sujet 09 Règlement
574	Anonyme		Le déposant pose une série de 7 questions sur les sujets différents concernant notamment la commune de La Remaudière.	06- qualité dossier 09 Règlement 10 Aménagement
560	Fédération des Maraichers Nantais	PONT SAINT MARTIN	Complète son avis daté du 13 août en qualité de PPA, par deux remarques concernant le règlement écrit (sanctuarisation des zones A par rapport aux zones Av) et le règlement graphique (réduction à 50 m la distance entre installations agricoles et habitations)	01 Changement de zonage /Constructibilité 09 Règlement
518	TOUSSAINT François	La Chapelle Heulin	Le déposant demande que pour le projet Allée des Chênes à la Chapelle Heulin, le cheminement des véhicules respecte une distance raisonnable entre le mur de la maison parcelle 825 et la future allée de passage des véhicules.	09 Règlement 10 Aménagement

513	TOUSSAINT François	La Chapelle Heulin	Doublon 505.	09 Règlement 10 Aménagement
77	SUTEAU Bernard		Doublon 76	04 Environnement 09 Règlement
510	TOUSSAINT François	La Chapelle-Heulin	Doublon	09 Règlement 10 Aménagement
76	MEILLERAI Daniel et MACE Michel		Les déposants demandent des précisions sur les espaces naturels à protéger.	04 Environnement 09 Règlement
508	Anonyme		Avis très réservé de la Chambre d'agriculture sur le projet de PLUi de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.	06- qualité dossier 09 Règlement
504	RIBET Régis	Le Loroux Bottereau	Le déposant architecte, demande une modification du règlement concernant les annexes autorisées.	09 Règlement
465	GILLES, Stéphane	Vallet	Le déposant émet des remarques sur le PLUI : zone 2AUL Plan D3 du règlement graphique et §4,7 du document P2,3 Justification des choix, commune de Vallet.	09 Règlement
455	BREVET REMY	VALLET	Ce propriétaire de la parcelle WT 12 à Vallet, en zone humide, signale que le tracé du ruisseau sur le PLUi ne correspond pas au cadastre. Selon lui le syndicat Loire et Goulaine a réalisé des travaux pour créer des méandres au ruisseau sans faire corriger cadastre.	05 Zones humides 06- qualité dossier 09 Règlement
434	Xavier Jardon		Cet habitant interroge au sujet de la bande des 20 mètres et sur la nécessité de prévoir des possibilités d'implantations différentes, notamment pour les sites Inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH).	09 Règlement
424	Association Habitez Autrement en Sèvre et Loire	Vallet	L'association considère que le projet ne répond pas aux enjeux actuels de diversité, de sobriété foncière et de transition écologique. Pas de prise en compte de l'habitat léger et réversible.	09 Règlement 10 Aménagement

409	Rousselière Odile, Rousselière François	Divatte sur Loire	Ces habitants de Barbechat sont propriétaires des parcelles J 38,41 et 48 (Divatte sur Loire). Ils sont opposés au classement en UB du bourg de Barbechat et ils ne comprennent pas que la construction de bâtiments R+2 soit autorisée dans un ensemble comprenant des bâtiments patrimoniaux. Ils demandent par ailleurs à ce que leurs trois parcelles soient sorties du périmètre de l'OAP centre bourg ouest. Enfin ils demandent pourquoi la zone humide de 276 m2, identifiée sur les parcelles J 41, 48, 1489 et 1491 en cours d'élaboration du PLUi, n'apparaît pas sur les plans du nouveau PLUi.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 05 Zones humides 09 Règlement
404	Bodinier Dominique	VALLET	Diverses remarques sur le PLUi de l'association "terres et vie".	03 Changement destination 04 Environnement 09 Règlement 10 Aménagement
400	Anonyme		Le déposant demande si tous les bâtiments agricoles pourront ils prétendre à une rénovation et à un changement de destination en logement dans les zones UB?	09 Règlement
384	Nicolas Destouches		Le déposant demande que les parcelles AL 570 et 574 au Loroux Bottereau soient maintenues en zone Ua ou bien que celles-ci soient constructibles par la modification de la règle de recul de 5 mètres du règlement de la zone N.	01 Changement de zonage /Constructibilité 09 Règlement
382	Alain Babonneau		Cet habitant de Vallet : - rappelle que le SCoT du PVN est toujours en révision du fait de l'avis défavorable du commissaire enquêteur, - note, documents à l'appui, les multiples évolutions qu'a connu l'OAP André Barré (Champilambart) en matière de hauteur et gabarit des	02 OAP 06- qualité dossier 09 Règlement

			constructions. Pour cette raison il s'oppose à la poursuite de l'OAP André Barré. - relève que les parcelles AY 1633 et AY 1634 (anciennement AY 1344) sont grevées d'une servitude de hauteur en désaccord avec le règlement écrit.	
378	Gaël Fonteneau		Le déposant apporte un complément d'information à la contribution n° 22 relative au règlement littéral (page 92) concernant les modalités des changements de destination.	09 Règlement
368	GARTION Jean Charles	Divatte-sur-Loire	Le déposant conteste l'OAP de "La Jouyère"/ Divatte à propos de la densité de logement qui était de 14 log/ha au PLU et qui sera portée à 30log/ha au PLUi. Il demande une baisse de cette densité à hauteur de 25log/ha afin d'éviter des maisons à étages qui porteraient atteinte à la visibilité dans ce secteur rural.	09 Règlement 10 Aménagement
366	GARTION Jean Charles	Divatte-sur-Loire	Le déposant signale que le nouveau PLUi à "La Jouyère"/ Divatte sur Loire fait référence à une station d'épuration qui ne sont en réalité que des bassins de stockage d'une ancienne distillerie. Il demande un reclassement en zone constructible pour un projet en cours ?	06- qualité dossier 09 Règlement
364	GARTION Jean Charles	Divatte-sur-Loire	Le déposant signale que l'OAP "La Jouyère" à Divatte sur Loire n'a plus le même découpage au PLUi par rapport au projet initial (OAP 5 ilot A et B). Il a déjà un projet sur l'ilot A et demande la révision du découpage.	06- qualité dossier 09 Règlement
360	DAVIAU Maud	Vallet, Pays De La Loire, France	Cette artisane-commerçante ans du centre-ville de Vallet exprimer son inquiétude concernant ce projet de PLUi et notamment sur l'impact de la zone du Brochet et des modifications sur le devenir de la zone des Dorices sur le commerce du centre-ville. A rapprocher de la contribution de	02 OAP 09 Règlement

			l'association laissez-nous vivre un peu.	
359	Janneau Henri	DIVATTE SUR LOIRE	Ces propriétaires possèdent diverses parcelles au Loroux Bottereau sur le site du château médiéval de Pierre Landais. Il constatent que le projet de PLUi ne permet " pas la réalisation d'un projet cohérent sur cette unité foncière, puisque le règlement écrit est plus contraignant que le précédent." En conséquence, ils demandent : - soit un reclassement en zone UA de l'ensemble de la surface des parcelles AL 570 et AL 574 en cohérence avec les parcelles voisines et les découpages réalisées sur les centres bourg des différentes communes de la communauté de communes. - soit une modification du règlement écrit sur les zones N en supprimant les reculs de 5m permettant les constructions dans la zone UA définie sur la parcelle 570.	01 Changement de zonage /Constructibilité 09 Règlement
354	Anonyme		Cette contribution demande, dans le cadre "d'un projet gîtes ou cabanes éco responsable", s'il est possible d'implanter sur la parcelle C167 à La Remaudière, "des cabanes sur pilotis avec développement avec possibilité d'y mettre des assainissements autonome". Nota: Cette parcelle boisée est en zone naturelle.	09 Règlement

351	CEVALIMMO	Représentée par son avocat, la SCI CEVALIMMO formule les observations suivantes. S'agissant du futur zonage de la zone commerciale des Dorices : Après un rappel du dossier cette contribution conclut que "le zonage présenté au PLUi est contraire avec les orientations du PLU qui avaient été présentées par la Commune devant la CNAC, et qui ont fondé la promesse de vente du site actuel en vue de sa requalification future". En ce qui concerne l'emplacement réservé n°165, aucune justification de son objet comme de son bénéficiaire ne figure au dossier d'enquête publique, qui est de ce fait incomplet. Ce qui ne permet pas de présenter des observations sur cette servitude. En complément, la contribution rappelle les termes de l'audition du Maire de Vallet le 11 avril 2024 devant la CNAC, ainsi que les contributions 151 (association Laissez nous vire un peu) et 294 (Mme Fleurance). S'agissant du devenir du site GEMO: Une opération mixte de logements collectifs et commerces non-alimentaires et services est programmée. Si le logement est bien un des engagements pris par les élus, y compris devant les membres de la Commission nationale, le maintien d'une offre de commerce non alimentaire entre en contradiction avec le projet urbain jusqu'ici défendu. Par ailleurs, la zone des Dorices est exclue de l'OAP du boulevard de Champilambart, en méconnaissance des engagements pris publiquement.	02 OAP 06- qualité dossier 09 Règlement 11 emplacement réservé
-----	-----------	--	--

345	Delaunay	Le Loroux-Bottereau	Le déposant souhaite une modification exceptionnelle du règlement littéral (page 92) afin de pouvoir créer deux logements de fonction en A dans le cadre d'une transmission familiale et de reconnaître les métiers nécessitant une présence permanente.	09 Règlement
340	Leray Anne	DIVATTE SUR LOIRE	La déposante demande le reclassement, du centre bourg de Barbechat à Divatte sur Loire en zone UA.	01 Changement de zonage /Constructibilité 09 Règlement
337	Mathilde, Alain Gripon	LA CHAPELLE-HEULIN	Les déposants contestent la classification " patrimoine bâti " de la cave ancienne, l'habitation et l'agrandissement de la cave existante section AS 72, 119 et 120, constatent que la section AS 88 n'est pas répertoriée "étang" sur les plans et contestent l'emplacement réservé à l'aménagement de liaisons douces qui traversent les terres de la ferme de la Mottrie ne se justifient pas.	09 Règlement 10 Aménagement
332	Erwan Le Berre		Ce commerçant fait part de sa surprise concernant la modification des modalités du transfert du Super U de Vallet ainsi que des incidences sur la zone du Brochet. Il constate qu'il y aura deux zones commerciales e périphérie ce qui est préjudiciable aux commerçants du centre-ville.	01 Changement de zonage /Constructibilité 09 Règlement
294	Anne-Laure Fleurance		Madame Fleurance dans sa troisième contribution fait de nombreuses remarques : -Le PLUi manque de sincérité - Beaucoup de zones boisées et de zones humides ne sont pas répertoriées - la suppression de l'OAP qui prévoyait 140 logements sur le site de l'Hyper U est inacceptable. Le zonage UEC destiné au commerce doit être changé. -La ZAC du Brochet doit être encadrée par une OAP car l'étalement urbain continue et la zone 2AUB n'a aucun sens	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 05 Zones humides 09 Règlement

			-Des zones non artificialisées en 2021 ont été comptées comme artificialisées sur la période 2011-2021 pour venir gonfler la période de référence -L'absence de transparence pour le calcul du ZAN Au bilan, la déposante demande à la commission d'enquête d'émettre un avis défavorable au projet de PLUi.	
25	VALLET Larisson		Le déposant propriétaire des parcelles BY243(maison), BY 311 (pelouse) et BY 303 (pré) à Mouzillon envisage de vendre une partie de terrain mais se pose la question de savoir quelles sont ses parcelles qui seraient constructibles ?	09 Règlement
276	Franck Le Calvé		Le déposant demande des explications sur la limite de la zone "périmètre de centralité commerciale" en plein milieu de la parcelle BE203 (Le Pallet).	06- qualité dossier 09 Règlement
263	CHERON Jérôme	Le Pallet	Ce propriétaire de la parcelle AY 237 au Pallet demande s'il est possible d'y installer une yourte.	09 Règlement
257	BON Dany	Saint-Herblain	Dans sa contribution le déposant propose des modifications au règlement du PLUi dans les domaines suivants : stationnement, précisions sur l'attique, mixité sociale. Pour les détails se reporter à sa contribution. Eu égard à ces différents points, l'intégration d'une OAP à l'îlot Mériadec permettrait de satisfaire aux différentes attentes du PLUi mais à l'échelle d'une opération d'ensemble	02 OAP 09 Règlement
250	BABIN Annette	Barbechat	Doublon 98.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 09 Règlement

249	Thierry	DIVATTE SUR LOIRE	Pétition Barbechat	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 09 Règlement
246	Katia Bascougnano	Divatte sur loire	La déposante demande que le règlement de la zone A indique : « dans l'ensemble des zones agricoles (...) sont admises (...) les reconstructions à l'identique après sinistre".	09 Règlement
234	GENEVRAIS GAETAN ET PATRICIA	LE LOROUX BOTTEREAU	Ces propriétaires demandent : - d'une part la correction du plan de zonage afin de supprimer la mention de haie bocagère protégée sur la parcelle DS 571 au Loroux-Bottreau - d'autre part la confirmation que la parcelle est en zone constructible. Note: actuellement en 1AUb, la parcelle au PLUi sera en UB	01 Changement de zonage /Constructibilité 09 Règlement
232	Anonyme		Le déposant anonyme ne comprend pas la création d'une zone UC1 secteur Gagnerie/ Beauregard à la Chapelle-Heulin, car il s'agit d'un habitat diffus le long de la route en zone humide et à risque d'inondation. Des parcelles non bâties sont incluses en UC1: BS 60, 62, 356, et BS 86, 87,91, alors qu'elles sont boisées. Au nord de la zone le classement en UC1 des parcelles AD 185 et 186 est aussi surprenant.	09 Règlement
231	Anonyme		Le déposant anonyme signale que le secteur de la Dabinière/ Aurière à La Chapelle-Heulin est en UC1 dans un souci de protection de la zone agricole. Des parcelles non bâties en bordure de la zone A sont incluses en UC1 : AP 66, 90, 91, 303, 304,343. C'est une anomalie qui nuit à la cohérence du projet.	09 Règlement
230	Anonyme		Le déposant anonyme constate que le bourg de La Chapelle Heulin est en UA et UB dans un souci de protection de la zone agricole. Pour autant, au nord les parcelles AV50 et	09 Règlement

			51 sont incluses en UB alors qu'elles ne sont pas bâties et qu'elles débordent en zone agricole. A l'est du bourg c'est aussi le cas de la parcelle AO 106. Ces anomalies nuisent à la cohérence du projet.	
210	sarl biocoop la sangueze, Florent BLIN	vallet	Ce propriétaire possède à Vallet la parcelle ZS 27 de 6000 m2 qui s'inscrit dans l'OAP de la zone d'activité des Grandes Jeannettes. Il va y transférer son entreprise (magasin Biocop) sur 600m2 et compte diviser la surface restante en plusieurs lots pour lesquels il a déjà des candidats. Il souhaite s'assurer que le secteur d'activité de chacun de ces candidats, ainsi que leurs besoins respectifs de surface sera compatible avec le Règlement du futur PLUi.	09 Règlement
201	ROTHUREAU Stéphanie	Le Loroux Bottereau	La propriétaire des parcelles BV179 et 221 en A au PLUi au Loroux-Bottereau demande quelles sont les conditions d'extension, de surélévation et de division en deux logements distincts.	09 Règlement
200	ROTHUREAU Stéphanie	Le Loroux Bottereau	La déposante réitère sa demande relative aux conditions d'extension sur les parcelles YS 271 et 272 en Ae16 au PLUi (déjà exprimée dans sa contribution 199).	09 Règlement
199	Stéphanie ROTHUREAU	LE LOROUX BOTTEREAU	La déposante demande le changement de destination : - du bâtiment sur la parcelle XB 622 en A au PLUi - des 2 bâtiments sur la parcelle XB 623 en A au PLUi Sur les parcelles YS271 et 272 en Ae16 au PLUi quelles sont les conditions d'extension pour le bâtiment indiqué sur le document joint.	01 Changement de zonage /Constructibilité 09 Règlement
198	Cassin Mickaël	La Chapelle- Heulin	Le propriétaire de la parcelle BS 546 de 2808 m2 à Mouzillon en Ah6 au PLUi demande si cette parcelle peut être divisible et constructible.	09 Règlement

174	Anonyme		Cet habitant signale une incohérence que contiendrait le Règlement graphique. La parcelle BK 137, secteur de la Morsonnière, comprend une maison bâtie avec accès sur sa partie sud. Le nord de cette parcelle est inclus dans la zone UC1 au détriment de la zone A qui la jouxte. Nota: dans le projet de PLUi la parcelle est pour partie en UC1 et pour partie en A.	06- qualité dossier 09 Règlement
173	Anonyme		Cet habitant de la Chapelle-Heulin signale une incohérence que pourrait contenir le Règlement graphique. Le secteur de la Cerclerie est classé en zone UC1 en raison de la densité du bâti. Hors les parcelles AK 6,7,9,333,334,335,336,337, au nord de cette zone est inclus dans la zone UC1 au détriment de la zone A qui l'entoure. Il ne comprend qu'une maison et il jouxte l'exploitation agricole de Royet.	06- qualité dossier 09 Règlement
172	Anonyme		Le déposant anonyme constate que le secteur de "La Bernardière" / La Chapelle -Heulin est en UC1. La parcelle BV 121 en bord de route est aussi en UC1 au détriment de la zone Av contigüe. En outre les parcelles BR 122,175,17,178,182 non bâties sont également classées en UC1 au détriment de la zone N et donc contraire à l'objectif de limitation de l'artificialisation.	06- qualité dossier 09 Règlement
171	Anonyme		Le déposant (anonyme) constate que le village de "La Martinière" est en UC1 au PLUi et que des parcelles non bâties (BV159, 215, 241 initialement en A, bénéficient du même zonage. Il considère que c'est au détriment de la préservation de la zone agricole et incohérent par rapport à la limitation recherchée de l'artificialisation.	06- qualité dossier 09 Règlement

163	DURANCE François-Xavier	MAISON SUR SEVRE	Le déposant demande que la parcelle BE 190 sur la commune du Pallet sur laquelle a été portée la mention "d'emplacement réservé" redevienne constructible et demande donc de lever cet emplacement réservé.	01 Changement de zonage /Constructibilité 09 Règlement
158	MAILLARD	Divatte sur Loire	Le déposant demande des explications concernant l'évolution de la zone du bourg de Barbechat classé en zone Ub.	09 Règlement
151	Association "LAISSEZ-NOUS VIVRE UN PEU"		L'association « Laissez-nous vivre un peu » qui regroupe des commerçants de Vallet. Dans une contribution de 30 pages, cette association exprime son opposition au projet de ZAC du Brochet à Vallet. Initialement, ce projet devait permettre de transférer la zone commerciale actuelle (autour de l'Hyper U) afin de libérer des terrains pour 140 logements ou un lycée. Cet argument avait permis d'obtenir l'avis favorable de la CNAC en 2024. Or, le nouveau PLUi supprime cette orientation (OAP) et maintient sur le site de l'Hyper U un zonage UEc (activités commerciales) ce qui exclut des logements ou un lycée. L'association redoute que ce seront deux zones commerciales concurrentes aux commerces du cœur de ville de Vallet. Elle dénonce notamment plusieurs incohérences : un PLUi bâti sur un SCoT contesté; l'absence d'interdiction de galerie commerciale; l'absence d'OAP cadrant la ZAC du Brochet, et l'installation possible d'administrations publiques en périphérie. Tout ceci cumulé aurait pour conséquence de vider le centre-ville. De plus, plusieurs OAP dispersent l'offre commerciale (André Barré, Champilambart, Grandes	02 OAP 09 Règlement

			Jeannettes), ce qui affaiblirait encore le commerce de centre-bourg. Par ailleurs, les protections prévues en centre-ville (linéaires commerciaux, périmètre de centralité) sont jugées inefficaces car elles n'évitent pas l'extension d'activités commerciales en périphérie. De plus, l'association critique aussi le grignotage des terres agricoles autour de la ZAC et la fausse comptabilisation de l'artificialisation avant 2021, alors que les travaux n'avaient pas commencé. Enfin, elle demande que le projet de PLUi soit revu en profondeur, avec rétablissement d'une OAP excluant tout commerce sur le site actuel de l'Hyper U, et qu'un avis défavorable soit émis sur le projet actuel, afin de protéger l'avenir du commerce de centre-ville de Vallet.	
110	Anonyme		Le déposant anonyme demande pourquoi les parcelles situées au Port Egard sont affectées par le zonage du périmètre d'un bâtiment historique de la Dixmerie situé à 1km de la commune du Loroux-Bottereau ? Il souhaite la réduction de ce périmètre sous emprise des ABF sachant que les permis de construire dans cette zone sont affectés de manière aléatoire.	09 Règlement
104	Annie Sellier		La déposante demande la confirmation du nouveau zonage de sa parcelle DR55 (Canton du Tertre 44430 Le Loroux Bottereau)	09 Règlement
103	Annie Sellier		La déposante demande les nouveaux zonages des parcelles suivantes : BY 325 - BY 326 : village Pochaude	09 Règlement

			44430 Le Loroux Bottereau DT254-DT255-DT256 : Canton du Pré Bassord 44430 Le Loroux Bottereau.	
7	Association Biodiversité O'PALLET		L'association « Biodiversité O Pallet », dans sa contribution évoque 14 points portant sur le projet de PLUi, notamment : - propose de classer deux parcelles en boisement ou en zone humide (zone de la Sanguèze) et de classer des espaces communaux en Espaces boisés ; - demande, à différents endroits qu'elle signale, de la commune du Pallet , de préserver la continuité de la trame verte et bleu et/ou de s'assurer de la continuité écologique ; - demande à marquer sur le règlement graphique les mares et les étangs , car leur identification comme zones humides est insuffisant ; -demande à préciser les haies remarquables ; - demande de mieux encadrer les cultures expérimentales (impact éventuels sur les paysages emblématiques- zones Av et An) ; - demande, au titre des mobilités, la mise en place d'une navette gratuite entre la gare et le bois Joly afin d'éviter l'artificialisation due aux parkings.	05 Zones humides 09 Règlement
5	BACHER LAMIA		Cette personne, élue municipale de la commune voisine de Clisson, en se fondant sur la Loi ALUR, évoque la possibilité d'implanter de "l'habitat réversible" sur des zones classées loisir (STECAL).	09 Règlement
94	Biodibersité O Pallet	Le Pallet	Il est regrettable que l'association "La biodiversité O Pallet" ait choisi de déposer sa contribution n°94 (document1) sur le registre papier dans sa forme manuscrite pas toujours très lisible. Pour autant, 14 remarques concernant la biodiversité sont	04 Environnement 06- qualité dossier 09 Règlement

			formulées. Il s'agit principalement d'observations qui ont pour objet d'évoquer des erreurs matérielles dans le règlement graphique. Il appartiendra à la CCSL de juger de la pertinence de leur prise en compte ?	
91	MAILLET Gilbert	La Remaudière	Les déposants propriétaires de la parcelle artificialisée B883 de 3 850 m2, commune de La Remaudière, réitèrent leur demande de division de cette parcelle.	09 Règlement
74	DABIREAU FABRICE POHU STEPHANIE	LA REMAUDIERE	Ces propriétaires possèdent au Pallet les parcelles BM 554, 555 qui seront classées en Uc1, et la parcelle 556 classée pour partie en UC1 et en Av. Ils font état de difficultés pour déposer un permis de construire en raison des règles de distance de retrait concernant l'implantation de leur future maison.	01 Changement de zonage /Constructibilité 09 Règlement
69	FARJOT	Divatte sur Loire	Le déposant affirme que les possibilités d'extension au sol (en zone AHi1 ?) sont limitées à 25m2. Compte tenu de l'historique des catastrophes naturelles, il estime qu'une extension à 60m2 offrirait une meilleure protection.	09 Règlement
57	agasse cedric	VALLET	Le déposant demande le déplacement d'un panneau routier indicatif. L'intéressé fait le lien avec la constructibilité de son terrain ?	01 Changement de zonage /Constructibilité 09 Règlement

Catégorie analyse – Aménagement

Référence	Auteur	Ville	Annotation	Catégories d'analyse
689	Jean-Luc PUISAY		Le déposant constate la difficulté à comprendre le PLUi et s'interroge sur plusieurs points dont le nombre de logements sociaux prévus et leurs impacts sur l'environnement...	04 Environnement 06- qualité dossier 10 Aménagement

681	Aurélia	Vallet	Le déclarant remet en cause la zone 2AUL à Vallet et la zone UL (Plan D3 du règlement graphique).	09 Règlement 10 Aménagement
665	Anonyme		Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
103	PEIGNE Tanguy (Domaine des Louettières		Le déposant est opposé au zonage en zone artisanale des parcelles ZS 98 et ZS 99 situées à Vilfin/Divatte sur Loire. IL exploite du Sauvignon et demande si un échange est possible lui permettant de conserver la même surface cultivable.	10 Aménagement
644	Babin Annette	Divatte-sur-Loire	Le déposant s'inscrit dans l'opposition relevée par la pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
638	Anonyme		Le déposant habitant de La Remaudière demande la limitation de vitesse à 30 kmh dans le bourg et un aménagement des trottoirs afin que les usagers puissent circuler, se croiser en toute sécurité.	10 Aménagement
637	SAVARY G ET H	LA CHAPELLE HEULIN	La mairie de la Chapelle Heulin a acheté les parcelles AM72 et 74 et il était convenu d'un chemin d'accès sur AM74 pour relier AM73 ET 75, lequel a été omis lors de la vente. Il est demandé un chemin d'accès entre AM 75 et le chemin communal afin d'accéder de plein droit à notre terrain.	10 Aménagement
627	Babin Annette	Divatte- sur-Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
618	OUTIL Sarah	Divatte Sur Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement

617	OUTIL Sarah	barbechat	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
609	NADEAU Anita	Divatte-Sur-Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
608	NADEAU Anita	Divatte-Sur-Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
607	Anonyme		Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
593	Lucien et Vivianne LOUIS		Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
589	GUIGAND Nathan	Divatte-sur-Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
588	POESY	Barbechat	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
583	Anne-Sophie	Barbechat	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
582	Florent	Barbechat	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
581	Anonyme		Le déposant en s'opposant en partie au projet demande des précisions concernant l'évolution de la ville de	04 Environnement 10 Aménagement

			Vallet .	
576	Rousselière Odile		Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
574	Anonyme		Le déposant pose une série de 7 questions sur différents sujets concernant la commune de La Remaudière	06- qualité dossier 09 Règlement 10 Aménagement
568	Le Dour Philippe	Divatte sur Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
547	Anonyme		Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
521	william	DIVATTE-SUR-LOIRE	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
520	Catherine Guérin	Divatte-sur-Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
519	Leneylé Blandine	Barbechat	Pétition Barbechat.	02 OAP 10 Aménagement
518	TOUSSAINT François	La Chapelle Heulin	Le déposant demande que pour le projet Allée des Chênes à la Chapelle Heulin, le cheminement des véhicules respecte une distance raisonnable entre le mur de la maison parcelle 825 et la future allée de passage des véhicules.	09 Règlement 10 Aménagement
513	TOUSSAINT François	La Chapelle Heulin	Doublon 505.	09 Règlement 10 Aménagement
510	TOUSSAINT François	La Chapelle-Heulin	Doublon	09 Règlement 10 Aménagement
506	TOUSSAINT François		Doublon 505.	04 Environnement 10 Aménagement

501	Anne-Laure Fleurance		La déposante émet des observations sur le zonage UEC sur le site actuel du Hyper U de Vallet.	10 Aménagement
500	Sandy MAUGET		Diverses observations précontentieuses de la SNC du Brochet sur l'évolution de la ZAC du Brochet à Vallet.	10 Aménagement
498	Robin Christine	Divatte-sur- Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
496	Le Dour Christine	Divatte sur Loire	Suite de la pétition Barbechat : demande d'une nouvelle enquête publique.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
424	Association Habitez Autrement en Sèvre et Loire	Vallet	Cette association fait une série de propositions. Néanmoins considère que le projet ne répond pas aux enjeux actuels de diversité, de sobriété foncière et de transition écologique.	09 Règlement 10 Aménagement
406	Marie Thèrese Tetedoie	DIVATTE SUR LOIRE	Pétition Barbechat	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
405	Philippe tetedoie	DIVATTE SUR LOIRE	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
404	Bodinier Dominique	VALLET	Diverses remarques sur le PLUi de l'association "terres et vie".	03 Changement destination 04 Environnement 09 Règlement 10 Aménagement
403	Bouchereau Dominique et Chantal	Divatte sur loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement
401	Babin Annette	Divatte-sur- Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 10 Aménagement

379	Maud DAVIAU		La déposante couturière-mercière en centre-ville de Vallet est opposée à la future implantation d'un magasin Centrakor qui proposera de la mercerie à bas prix.	10 Aménagement
368	GARTION Jean Charles	Divatte-sur-Loire	Le déposant conteste l'OAP de "La Jouyère"/ Divatte à propos de la densité de logement qui était de 14 log/ha au PLU et qui sera portée à 30log/ha au PLUi. Il demande une baisse de cette densité à hauteur de 25log/ha afin d'éviter des maisons à étages qui porteraient atteinte à la visibilité dans ce secteur rural.	09 Règlement 10 Aménagement
337	Mathilde, Alain Gripon	LA CHAPELLE- HEULIN	Les déposants contestent la classification " patrimoine bâti " de la cave ancienne, l'habitation et l'agrandissement de la cave existante section AS 72, 119 et 120, constatent que la section AS 88 n'est pas répertoriée "étang" sur les plans et contestent l'emplacement réservé à l'aménagement de liaisons douces qui traversent les terres de la ferme de la Mottrie ne se justifient pas.	09 Règlement 10 Aménagement
47	JOUBERT Yves		Les déposants s'opposent à l'emplacement réservé inscrit sur les parcelles BS 147 à 155 au Leroux Bottereau.	10 Aménagement
309	COUSSEAU sophie	Le Pallet	La déposante s'oppose à l'emplacement réservé pour création d'un parking sur sa propriété 30 RUE PIERRE ABELARD Le Pallet.	10 Aménagement
290	Jean Yves AURADON		Le propriétaire des parcelles AV 126 et AV88 (8000m2) en zone agricole à La Chapelle Heulin souhaite créer un STECAL pour hébergements touristiques.	10 Aménagement
284	François PROST	DIVATTE SUR LOIRE	Le déposant demande que Barbechat en UB au PLUi (secteur périphérique à dominante résidentielle) soit à nouveau en zone UA (centralité historique). Elle considère que les engagements pris lors de la fusion des deux bourgs en 2016 entre La Chapelle-Basse-mer et Barbechat ne sont pas tenus :	01 Changement de zonage /Constructibilité 10 Aménagement

			disparition des services, des commerces, fermeture de la mairie etc..	
224	Anonyme		Le propriétaire de la parcelle BP 153 en Nh2 demande une extension de sa parcelle bordant le côté ouest de la parcelle BP150 sur 27 m de profondeur et 35,25 m de largeur. Actuellement, cette extension est impossible à cause de la présence d'un bouquet d'arbres sur la parcelle BP150.	10 Aménagement
222	Michel LIBEAU		Le déposant s'interroge sur le classement en zone A du secteur entre le rond-point Porte de Vertou jusqu'au garage Opel, la route de Nantes au Loroux Bottereau.	01 Changement de zonage /Constructibilité 10 Aménagement
221	Jean BONNET pour BONNET Myriam		Les déposants de Divatte-sur-Loire demandent que les parcelles boisées AD 114, 113, 112, 474, 473, 470, fasse l'objet d'un classement en Espace Boisé Classé, et que le zonage actuel (UL) des parcelles AD 115, 116, 374, 376, 377, 378, 302 puisse permettre la construction d'une résidence pour personnes âgées non dépendantes.	04 Environnement 10 Aménagement
216	Ferré	Le Loroux-Bottereau	Le déposant, au nom du propriétaire du 2 rue des vigne 44430 La Boissière-du-Doré demande que l'emplacement réservé restant au PLUi sur la partie sud de la parcelle cadastrée C 1470 soit levé.	06- qualité dossier 10 Aménagement
168	Anonyme		Le déposant demande de prévoir, avec l'augmentation du trafic sur les routes lié à la densification prévue par le PLUi, des places de parking et des trottoirs supplémentaires.	10 Aménagement
159	TREVISAN ANNE	Vallet	La déposante s'interroge sur la réponse en matière d'équipements publics à adapter sur le territoire du PLUi qui prévoit une densification de zones déjà urbanisées.	08 -Hors sujet 10 Aménagement
131	PLASSAIS Elodie	mouzillon	Le déposant de Mouzillon demande la possibilité de construire un hangar sur ses parcelles BY 123, BY 149 .148. 147 où il y a déjà des dépendances.	10 Aménagement

100	Roy Hugues	BARBECHAT	Entretien et continuité des chemins de randonnées sur le territoire de Sèvre-et-Loire. Notamment avez-vous étudié la continuité des chemins de randonnées entre les communes de Divatte-sur-Loire (Loire Atlantique) et Orée d'Anjou (Maine et Loire). Quel sera l'impact des ventes en cours de chemins communaux à Orée d'Anjou sur la continuité des chemins de randonnées au niveau des ponts Trubert (Barbechat et Champtoceaux) et Guenard (entre Barbechat et La Varenne).	10 Aménagement
90	Anonyme		Le déposant souligne le manque de trottoirs sur la commune de Saint-Julien-de-Concelles. Cet aménagement sécuriserait les écoliers qui marchent sur la route pour aller prendre le car, ainsi que les piétons qui vont vers le bourg.	10 Aménagement
37	M Mme MEILLERAISS Gilles		Les déposants propriétaires de la parcelle ZU 465 (Divatte-sur-Loire) demandent le détachement concernant le lot A, à bâtir ? (cf plan cadastral joint)	10 Aménagement

Catégorie analyse - Hors sujet

Référence	Auteur	Ville	Annotation	Catégories d'analyse
686	FEDERATION DES VINS DE NANTES		Observations de la fédération des vins de Nantes.	08 -Hors sujet 09 Règlement
671	fabienne		Le déposant demande s'il est possible de réaliser son projet de construction (aucune adresse).	08 -Hors sujet
104	RAPP Lucien		Cette contribution, bien que légitime, est trop générale et ne peut être exploitée dans le cadre de l'enquête.	08 -Hors sujet
661	Charpentier Matthieu	Saint-Sébastien-sur-Loire	Les déposants proposent un projet photovoltaïque sur des terrains agricoles.	08 -Hors sujet

628	Anonyme		Hors sujet.	08 -Hors sujet
606	FERRÉ Didier		Le déposant demande que son "garage et son locatif" parcelle J 25, 9bis rue du pont Trubert 44450 Divatte sur Loire soit conservé.	08 -Hors sujet
598	Jonin Isabelle		Ces propriétaires demandent la possibilité d'une desserte par la zone ZAUB des parcelles à St Julien de Concelles : YL 283.,386 et 299. Apparemment n'entre pas dans le cadre strict de l'enquête publique. Ces 3 parcelles sont en UB . A voir avec le service de l'urbanisme.	08 -Hors sujet
595	Bouyer François	Divatte sur Loire	Contribution légitime mais qui, à ce stade, ne peut être exploitée en raison de son contenu très général	08 -Hors sujet
591	Bouyer Vincent	Bielefeld	Contribution légitime mais qui, au stade du projet de PLUi, ne peut être exploitée en raison de son contenu trop général.	08 -Hors sujet
579	Anonyme		Le déposant demande qu'en zone A sur la commune de Barbechat soit prévue la possibilité de reconstruction à l'identique des logements en cas de sinistre.	08 -Hors sujet 09 Règlement
548	Anonyme		Le déposant dénonce le non-respect d'une charte des communes de Barbechat et la Chapelle Basse Mer les engageant à garder intacte l'identité des deux bourgs et d'y maintenir les services à la population (mairie, écoles, commerces etc..).	08 -Hors sujet
545	KATIA	NANTES	Coordonnées trop imprécises ne permettant pas l'exploitation de cette	08 -Hors sujet

			contribution.	
544	BOUYER Pierre Henri	MASSEGROS CAUSSES GORGES	Contribution pertinente mais hors sujet car trop générale.	08 -Hors sujet
531	BENUREAU Daniel	CRAON	Le déposant n'identifie pas la parcelle qu'il souhaite devenir constructible.	01 Changement de zonage /Constructibilité 08 -Hors sujet
527	Pour GHF	Juigné-les-Moutiers	Le déposant appuie la création d'un Stecal ; la commune n'est pas identifiable.	08 -Hors sujet
523	Jean Marc	Divatte sur Loire	Le déposant souhaite la modification du plan de prévention des risques inondation touchant parcelle cadastrée ZM 440 à l'Épine à Divatte sur Loire.	01 Changement de zonage /Constructibilité 04 Environnement 08 -Hors sujet
515	BODINEAU FOUQUET CATHERINE	VALLET	Aucune observation.	08 -Hors sujet
417	seille michele	barbechat divatte sur loire	Cet habitant de Barbechat demande l'ouverture d'une nouvelle enquête publique.	08 -Hors sujet
307	Monthulé Simon	Saint Julien de Concelles	Le déposant dénonce l'utilisation des pesticides et les atteintes à l'environnement.	08 -Hors sujet
283	LANNES Bernard	DIVATTE SUR LOIRE	Les questions abordées me paraissent sortir, au moins en partie, du cadre de cette enquête publique.	08 -Hors sujet
282	Anonyme		Cette demande ne relève pas de l'enquête publique mais plutôt des services de l'urbanisme.	08 -Hors sujet
277	Jérôme Chéron		Le déposant demande si l'installation d'une yourte sur sa parcelle AY 237 située au numéro 34, les Prineaux 44 330 LE Pallet est possible.	08 -Hors sujet

267	HIVERT Christophe	Saint Julien de Concelles	Cet habitant de St Julien de Concelles fait part de son avis notamment sur: l'uniformisation de l'architecture, la pérennisation des "dents creuses" et la sur interprétation des risques d'inondation. Toutefois en raison de son caractère très général, il ne peut guère être tenu compte de cette contribution.	08 -Hors sujet
265	BRIN BERNADETTE	VALLET	Cette propriétaire des parcelle WE83 - 96 -197-15 à Vallet demande quelles sont les possibilités pour installer un système d'assainissement individuel en cas de vente de l'habitation ?	08 -Hors sujet
217	Anonyme		Le déposant (anonyme) demande la correction du cadastre ce qui ne concerne pas le PLUi.	08 -Hors sujet
203	Anonyme		La problématique soulevée par cet habitant et qui concerne les parcelles CM268 et CM287 classées Av, à Mouzillon, est en dehors du cadre de cette enquête.	08 -Hors sujet
184	SUTEAU Patrick	LE LANDREAU	Le déposant constate que son bâtiment au Landreau n'apparaît pas au plan cadastral.	08 -Hors sujet
159	TREVISAN ANNE	Vallet	La déposante s'interroge sur la réponse en matière d'équipements publics à adapter sur le territoire du PLUi qui prévoit une densification de zones déjà urbanisées.	08 -Hors sujet 10 Aménagement

152	Wilfried Lewandowski		Cet habitant de la Rémaudière évoque des nuisances de voisinage et demande la possibilité d'ériger un mur de séparation plus haut, ce qui revient à demander implicitement une modification du règlement écrit. Une solution locale entre voisins propriétaires me semble à explorer avant une modification du règlement.	08 -Hors sujet
134	BOUCHAUD Jean et Mylène	PALLET (LE)	Les déposants constatent que l'inexactitude des numéros de cadastre est à l'origine du fait que le changement de destination des bâtiments n'a pas été reporté sur le plan.	06- qualité dossier 08 -Hors sujet
128	DUSSUBIEUX Yvonnick	VALLET	Le déposant se plaint de divers projets dont la suppression d'une OAP à Vallet et trop de "bétonnage".	02 OAP 06- qualité dossier 08 -Hors sujet
116	Groupe OKWIND		Il s'agit d'un groupe qui fait la publicité de son activité dans le domaine des énergies renouvelables.	08 -Hors sujet
96	Vanessa	Barbechat	La déposante s'élève contre la création de la nouvelle commune de Divatte -sur-Loire au prétexte que Barbechat devient ainsi la cité dortoir de la Chapelle -Basse-mer. Elle demande la dissolution de Divatte-sur-Loire afin que Barbechat conserve pour ses habitants son identité de village.	08 -Hors sujet
81	Anonyme		Hors sujet.	08 -Hors sujet
71	Roy Hugues	Divatte-sur-Loire	Cette contribution paraît en dehors du périmètre de cette enquête publique.	08 -Hors sujet

65	AZUELOS STEPHANIE	VALLET	Le déposant demande la création d'une liaison douce Vélo/piéton afin de relier la Nivière au centre-ville de Vallet. Ce projet n'est pas envisagé au PLUi.	08 -Hors sujet
47	BRAUD	vallet	Ces propriétaires de la parcelle AR 0149 aux Dorices à Vallet, sur laquelle est construite leur maison, demandent s'il serait possible de diviser cette parcelle pour créer un lot à bâtir. (zone UB) Cette contribution sort du cadre strict de cette enquête publique.	08 -Hors sujet
35	Virginie ROUSSEAU		Doublon 7.	08 -Hors sujet
30	JIMMY ROUSSEAU	LA REMAUDIERE	Doublon	08 -Hors sujet
28	pauvert sylvie	le landreau	Hors sujet.	08 -Hors sujet
26	Peltier Allen	LA REMAUDIERE	Hors sujet.	08 -Hors sujet
7	GARAGE ROUSSEAU		Contribution liée à la contribution n°1 sans lien direct avec le PLUi. A considérer hors sujet.	08 -Hors sujet
1	Jimmy Rousseau	LA REMAUDIERE	La demande du déposant n'a pas de lien direct avec Le PLUi. Ce projet doit être directement abordé avec la commune de La Remaudière.	08 -Hors sujet

Catégorie analyse - Qualité dossier

Référence	Auteur	Ville	Annotation	Catégories d'analyse
689	Jean-Luc PUISAY		Le déposant constate la difficulté à comprendre le PLUi et s'interroge sur plusieurs points dont le nombre de logements sociaux prévus et leurs impacts sur l'environnement...	04 Environnement 06- qualité dossier 10 Aménagement

687	Monique PUISAY		Doublon 87.	04 Environnement 06- qualité dossier
684	Monique PUISAY		Doublon 689.	04 Environnement 06- qualité dossier
102	MARULIER Ghislaine		Les déposants signalent que le bâtiment sur la parcelle 24 n'est pas répertorié sur le plan et des puits ne sont pas inscrits sur les parcelles 19 et 20, à La Chapelle-Basse-Mer.	06- qualité dossier
97	Anonyme		Le déposant constate qu'une mare n'est pas signalée sur les plans parcelle AC 65 au Landreau.	06- qualité dossier
94	BABONNEAU F, BOUSSEAU Jean-Paul		Les déposants demandent pourquoi les parcelles A 299 et A 300, initialement destinées à la Ligue de Football sont classées en 2AUL.	06- qualité dossier
574	Anonyme		Le déposant pose plusieurs questions : pourquoi augmenter la zone 2UEPro, la commune n'a pas d'école pourquoi n'existe-t-il pas d'espace réservée à cet effet sur La Remaudière, sur la détermination des logements sociaux...	06- qualité dossier 09 Règlement 10 Aménagement
78	REDUREAU Louis		Le déposant constate que le dossier du PLUi est difficile à appréhender.	06- qualité dossier
508	Chambre d'agriculture		Avis très réservé de la Chambre d'agriculture sur le projet de PLUi de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.	06- qualité dossier 09 Règlement
493	GALLOT Isabelle	NANTES	Cette propriétaire possède deux parcelles au Pallet, Section BE n° 291 et n° 292 sises 16, Rue Pierre Abélard. Par l'intermédiaire de son avocat elle conteste, de manière argumentée, plusieurs points du PLUi concernant ses parcelles et notamment leur nouveau classement de zone qu'elle considère incohérent ainsi que l'OAP des Jardins d'Abélard qui	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 06- qualité dossier

			prévoit un emplacement réservé pour créer un parking.	
490	Anonyme		Le déposant souhaite connaître les modalités d'installation d'un habitat réversible sur un terrain constructible. Plus précisément, il demande s'il est possible d'installer un habitat léger en zone UA à Vallet.	06- qualité dossier
480	GALLOT Isabelle	NANTES	Cette propriétaire possède deux parcelles au Pallet, n° 277 et n° 422 sises 22, rue Pierre Abélard. Par l'intermédiaire de son avocat elle conteste, de manière argumentée, plusieurs points du PLUi concernant ses parcelles et notamment leur nouveau classement de zone qu'elle considère incohérent ainsi que l'OAP des Jardins d'Abélard qui prévoit un emplacement réservé pour créer un parking.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 06- qualité dossier
469	Commune de LE PALLET	LE PALLET	Contribution émise par la mairie du Pallet Sur la parcelle cadastrée BE452 au Pallet un bâti, propriété de la Commune, est signalé « à protéger du fait de son intérêt architectural et patrimonial ». Or ce bâti n'a aucun caractère particulier justifiant une telle mesure de protection. La commune demande la correction du PLUi.	06- qualité dossier
455	BREVET REMY	VALLET	Ce propriétaire de la parcelle WT 12 à Vallet, en zone humide, signale que le tracé du ruisseau sur le PLUi ne correspond pas au cadastre. Selon lui le syndicat Loire et Goulaine a réalisé des travaux pour créer des méandres au ruisseau sans faire corriger le cadastre .	05 Zones humides 06- qualité dossier 09 Règlement

447	SARL ROYALE MARINE VANNES (R.M.V.)		La SARL Royale Marine représente les commerçants du centre-ville de Vallet et manifeste son opposition au projet de PLUI qui s'appuie sur un SCoT qui a recueilli de nombreux avis défavorables . La ZAC du Brochet fait l'objet de toutes les critiques. Pour toutes ces raisons un avis défavorable est demandé pour le projet de PLUI.	06- qualité dossier
442	boisneau marie- pascale	le landreau	La déposante est manifestement opposée au projet de PLUi qui s'appuie sur un SCoT pour lequel un avis défavorable a été émis. Certaines zones humides ne sont pas répertoriées. Pas de solution pour faire face à la pollution des eaux par les produits phytosanitaires etc...Elle émet un avis défavorable au projet de PLUI.	06- qualité dossier
411	AUBERT, MICHAËL	Divatte-sur- Loire	Un collectif d'habitants de Barbechat , - conteste le classement du centre bourg historique en zone UB; - estime que le nombre d'OAP à Barbechat est trop élevé; - refuse la démolition de la salle Sainte Anne (OAP Ste Anne); - estime que les bâtiments patrimoniaux ne sont pas clairement définis dans le PLUi , comme ils le sont dans le PLU. - rappelle les termes de la charte de 2019 relative à la fusion des communes de Barbechat et de la Chapelle Basse Mer. - conclut au refus du PLUi présenté et demande une nouvelle enquête publique. En fin de contribution figurent deux liens pour signer des pétitions.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 06- qualité dossier
390	Thomas Chevalier	Loroux bottreau	Le déposant formule plusieurs observations concernant le secteur du Clos au Moine (zonage, étude environnementale, concertation).	04 Environnement 06- qualité dossier

382	Alain Babonneau		Cet habitant de Vallet : - rappelle que le SCoT du PVN est toujours en révision du fait de l'avis défavorable du commissaire enquêteur, - note, documents à l'appui, les multiples évolutions qu'a connu l'OAP André Barré (Champilambart) en matière de hauteur et gabarit des constructions. Pour cette raison il s'oppose à la poursuite de l'OAP André Barré. - relève que les parcelles AY 1633 et AY 1634 (anciennement AY 1344) sont grevées d'une servitude de hauteur en désaccord avec le règlement écrit.	02 OAP 06- qualité dossier 09 Règlement
381	SUTEAU Olivier		Trois habitants de Divatte sur Loire (Barbechat- Le champ Chapron)) font cinq observations sur le PLUi, à savoir : • Sur le secteur du champ Chapron concernant les parcelles F 590-588-587-897584-807-806 qui sont classées en Av au PLUi. Elles devraient rester classées en A (présence d'élevage en stabulation). • Zone An sur le secteur de la forêt, des Freiches. Cette zone devrait être classée en A comme en face sur la commune du Loroux-Bottereau. • Sur la ZONE 2 AU du bourg de Barbechat au lieudit la Jouyere , la zone ne devrait pas englober le bâti en pierre qui lui devrait être pastillé en changement de destination. • Supprimer tous les changements de destination qui sont en bordure de la zone Av. Faire des changements de destination en bordure des vignes amènera a plus ou moins long terme la disparition du vignoble (	01 Changement de zonage /Constructibilité 03 Changement destination 06- qualité dossier

			ZNT , traitement conflit,etc....). • Sur la feuille 2.4.2 patrimoines variés page 104. Ce qui est inscrit comme sentier au PDIPR est en partie faux. Cela avait déjà été signalé par la chambre d'agriculture, la bonne carte des PDIPR est la carte page 46. Anomalie reconnue (maire de Divatte sur Loire).	
366	GARTION Jean Charles	Divatte-sur-Loire	Le déposant signale que le nouveau PLUi à "La Jouyère"/ Divatte sur Loire fait référence à une station d'épuration qui ne sont en réalité que des bassins de stockage d'une ancienne distillerie. Il demande un reclassement en zone constructible pour un projet en cours ?	06- qualité dossier 09 Règlement
365	GARTION Jean Charles	Divatte-sur-Loire	Le déposant signale qu'une nouvelle zone humide a été ajoutée sur les parcelles N 751,727,599,402,669 à "La Jouyère"/ Divatte / Loire. Il demande des explications.	06- qualité dossier
364	GARTION Jean Charles	Divatte-sur-Loire	Le déposant signale que l'OAP "La Jouyère" à Divatte sur Loire n'a plus le même découpage au PLUi par rapport au projet initial (OAP 5 ilot A et B). Il a déjà un projet sur l'ilot A et demande la révision du découpage.	06- qualité dossier 09 Règlement

351	CEVALIMMO	Représentée par son avocat, la SCI CEVALIMMO formule les observations suivantes. S'agissant du futur zonage de la zone commerciale des Dorices: Après un rappel du dossier cette contribution conclut que "le zonage présenté au PLUi est contraire avec les orientations du PLU qui avaient été présentées par la Commune devant la CNAC, et qui ont fondé la promesse de vente du site actuel en vue de sa requalification future". En ce qui concerne l'emplacement réservé n°165, aucune justification de son objet comme de son bénéficiaire ne figure au dossier d'enquête publique, qui est de ce fait incomplet. Ce qui ne permet pas de présenter des observations sur cette servitude. En complément, la contribution rappelle les termes de l'audition du Maire de Vallet le 11 avril 2024 devant la CNAC, ainsi que les contributions 151 (association Laissez-nous vire un peu) et 294 (Mme Fleurance). S'agissant du devenir du site GEMO : Une opération mixte de logements collectifs et commerces non-alimentaires et services est programmée. Si le logement est bien un des engagements pris par les élus, y compris devant les membres de la Commission nationale, le maintien d'une offre de commerce non alimentaire entre en contradiction avec le projet urbain jusqu'ici défendu.	02 OAP 06- qualité dossier 09 Règlement 11 emplacement réservé
-----	-----------	---	---

			Par ailleurs, la zone des Dorices est exclue de l' OAP du boulevard de Champilambart, en méconnaissance des engagements pris publiquement.	
349	Delaunay Arthur	NANTES	Via un cabinet d'avocats, les conjoints Thireau demandent le classement partiel en zone UC1 de la parcelle ZA 6 à la Chapelle Heulin. En outre ils demandent la correction du règlement graphique qui signale une haie en partie nord de la parcelle.	01 Changement de zonage /Constructibilité 06- qualité dossier
335	Collectif Environnement Sèvre et Loire - Association loi 1901 déclarée en Préfecture de Loire-Atlantique		Le Collectif Environnement Sèvre et Loire formule 21 observations au projet de PLUi et demande à la commission d'enquête d'émettre un avis défavorable au projet de PLUi.	06- qualité dossier

301	LACOSTE N.	Vallet	Cette contribution signale une erreur dans le règlement graphique concernant les parcelles YC 86 et 87 à Vallet. Son auteur demande, par conséquent, un réalignement du partage de l'enveloppe bâtie et de la zone agricole à hauteur de la parcelle voisine cadastrée YC 100 . Cela aura pour effet de rendre les parcelles YC 86 et 87 entièrement constructibles.	01 Changement de zonage /Constructibilité 06- qualité dossier
292	Carole Nestor		La déposante commerçante à Vallet soutient totalement la démarche de l'association "Laissez-nous vivre un peu" pour la préservation du commerce de centre-ville. Les commerçants sont très inquiets de la coexistence de deux zones commerciales (Hyper U et ZAC du Brochet) ? Elle souhaite qu'un avis défavorable au PLUI soit émis.	06- qualité dossier
276	Franck Le Calvé		Le déposant demande des explications sur la limite de la zone "périmètre de centralité commerciale" en plein milieu de la parcelle BE203 (Le Pallet).	06- qualité dossier 09 Règlement
216	Ferré	Le Loroux-Bottreau	Le déposant, au nom du propriétaire du 2 rue des vigne 44430 La Boissière-du-Doré demande que l'emplacement réservé restant au PLUi sur la partie sud de la parcelle cadastrée C 1470 soit levé.	06- qualité dossier 10 Aménagement
174	Anonyme		Cet habitant signale une incohérence que contiendrait le Règlement graphique. La parcelle BK 137, secteur de la Morsonnière, comprend une maison bâtie avec accès sur sa partie sud. Le nord de cette parcelle est inclus dans la zone UC1 au détriment de la zone A qui la jouxte. Nota: dans le projet de PLUi la parcelle est pour partie en UC1 et pour partie en A.	06- qualité dossier 09 Règlement

173	Anonyme		Cet habitant de la Chapelle-Heulin signale une incohérence que pourrait contenir le Règlement graphique. Le secteur de la Cerclerie est classé en zone UC1 en raison de la densité du bâti. Hors les parcelles AK 6,7,9,333,334,335,336,337, au nord de cette zone est inclus dans la zone UC1 au détriment de la zone A qui l'entoure. Il ne comprend qu'une maison et il jouxte l'exploitation agricole de Royet.	06- qualité dossier 09 Règlement
172	Anonyme		Le déposant anonyme constate que le secteur de "La Bernardière" / La Chapelle -Heulin est en UC1. La parcelle BV 121 en bord de route est aussi en UC1 au détriment de la zone Av contiguë. En outre les parcelles BR 122,175,17,178,182 non bâties sont également classées en UC1 au détriment de la zone N et donc contraire à l'objectif de limitation de l'artificialisation.	06- qualité dossier 09 Règlement
171	Anonyme		Le déposant (anonyme) constate que le village de "La Martinière" est en UC1 au PLUi et que des parcelles non bâties (BV159, 215, 241 initialement en A, bénéficient du même zonage. Il considère que c'est au détriment de la préservation de la zone agricole et incohérent par rapport à la limitation recherchée de l'artificialisation.	06- qualité dossier 09 Règlement
134	BOUCHAUD Jean et Mylène	PALLET (LE)	Les déposants constatent que l'inexactitude des numéros de cadastre est à l'origine du fait que le changement de destination des bâtiments n'a pas été reporté sur le plan.	06- qualité dossier 08 -Hors sujet
128	DUSSUBIEUX Yvonnick	VALLET	Le déposant se plaint de divers projets à Vallet. Il regrette la suppression de l'OAP habitat sur le site de l'Huper U. Globalement Il	02 OAP 06- qualité dossier 08 -Hors sujet

			estime qu'il y a trop de "bétonnage".	
94	Biodiversité O Pallet	Le Pallet	Il est regrettable que l'association "La biodiversité O Pallet" ait choisi de déposer sa contribution n°94 (document1) sur le registre papier dans sa forme manuscrite pas toujours très lisible. Pour autant, 14 remarques concernant la biodiversité sont formulées. Il s'agit principalement d'observations qui ont pour objet d'évoquer des erreurs matérielles dans le règlement graphique. Il appartiendra à la CCSL de juger de la pertinence de leur prise en compte ?	04 Environnement 06- qualité dossier 09 Règlement
59	Paris Olivier	Chatillon	Le déposant demande que la parcelle YK339 sur la commune de Saint Julien de Concelles dont la constructibilité a été réduite par rapport au précédent document (par erreur ?) redevienne entièrement constructible.	01 Changement de zonage /Constructibilité 06- qualité dossier
54	Anne-Laure Fleurance		La déposante conteste le mode de calcul de la consommation ENAF retenu dans le projet de PLUi et demande la révision de celui-ci. Elle demande la communication de la liste des parcelles artificialisées en 2013 et 2014 sur la commune de Divatte-sur-Loire.	04 Environnement 06- qualité dossier
43	RICARD XAVIER	LE LOROUX BNOTTEREAU	Ces propriétaires demandent des précisions sur "les conditions détaillées d'emprises au sols" figurant au "Règlement littéral", pages 85, 94 et 103.	06- qualité dossier
29	Frejaville Jean Charles	LA REGRIPIERE	Le déposant demande une version plus simple du dossier PLUi.	06- qualité dossier

18	Anne-Laure Fleurance		Madame Fleurance critique le PLUi de Sèvre et Loire, fondé sur les chiffres fournis par l'AURAN, Ces chiffres, contestables, sont à l'origine d'un avis défavorable du commissaire enquêteur sur le SCoT du Pays du vignoble nantais. Elle évoque notamment les problèmes suivants: • Données sont non conformes à la Loi et divergent des chiffres officiels du CEREMA (surévaluation de l'artificialisation, intégration erronée de ZAC non encore aménagées). • Méthodologie juridiquement fragile, contraire à l'arrêt du Conseil d'État de juillet 2025 qui impose de ne comptabiliser que l'artificialisation effective. • Répartition déséquilibrée du foncier : trop pour les zones d'activités (peu attractives), pas assez pour l'habitat, ce qui risque d'accentuer la crise du logement. Elle demande plus de transparence dans les données, notamment un chiffrage à la parcelle, une correction des chiffres (notamment pour Divatte-sur-Loire) et une meilleure prise en compte des besoins réels de la population dans la planification. Enfin , Mme Fleurance note l'absence d'avis de la chambre d'agriculture dans le dossier.	04 Environnement 06- qualité dossier
----	----------------------	--	--	---

Catégorie analyse – Environnement

Référence	Auteur	Ville	Annotation	Catégories d'analyse
689	Jean-Luc PUISAY		Le déposant constate la difficulté de comprendre le PLUi et s'interroge sur plusieurs points dont le nombre	04 Environnement 06- qualité

			de logements sociaux prévus et leurs impacts sur l'environnement...	dossier 10 Aménagement
687	Monique PUISAY		Doublon 87.	04 Environnement 06- qualité dossier
685	P. MERLET		Le déposant de St Julien de Concelles souhaite des compléments d'information sur l'encadrement des implantations des Grands Abris Plastiques, sur les bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination et les STECAL.	03 Changement destination 04 Environnement 09 Règlement
684	Monique PUISAY		Doublon 689.	04 Environnement 06- qualité dossier
682	Soquet Pascal	Barbechat	Le déposant reprend des observations émises par la chambre d'agriculture.	04 Environnement
663	Philippe CHENARD	LE PALLET	Le déposant, commune du Pallet 44330, demande la suppression de la protection des haies bocagères au lie- dit le Rochet parcelle AR 105 et 106 et à la Boisselière AS116 et sur les parcelles AS 68 Les Chirons et AR 121, 122 Les Epinettes, leur reclassement en zone agricole et non en zone boisée.	01 Changement de zonage /Constructibilité 04 Environnement
659	Nathalie Bodin Concelloise		La déposante émis des avis et remarques sur la zone Ni au Loroux Bottereau.	04 Environnement
654	Confédération Paysanne de Loire- Atlantique	Nantes	Observations de la Confédération paysanne de Loire Atlantique.	04 Environnement
653	Louis-Marie	Brax	Le déposant demande que les granges agricoles à Divatte sur Loire soient conservées et restaurées.	04 Environnement 09 Règlement
590	Soizic Lachal	SAINT- JULIEN-DE- CONCELLES	Cette habitante demande d'identifier comme "Arbre Remarquable" un chêne situé en limite de la parcelle XC 419, sur la commune de St Julien de Concelles, lieu-dit la Bourdonnberie.	04 Environnement 09 Règlement

581	Anonyme		Le déposant en s'opposant en partie au projet de PLUi et demande des précisions concernant l'évolution de la ville de Vallet.	04 Environnement 10 Aménagement
523	Jean Marc Boyer	Divatte sur Loire	Le déposant souhaite la modification du plan de prévention des risques inondation touchant parcelle cadastrée ZM 440 à l'Epine à Divatte sur Loire.	01 Changement de zonage /Constructibilité 04 Environnement 08 -Hors sujet
85	LETOURNEUX Damien et Christine		Les déposants de Loroux Bottereau remettent en cause l'ensemble des atteintes portées par le PLUi aux terres agricoles.	04 Environnement
517	Hervouet Sandra	La Divatte sur Loire	La déposante conteste le zonage des parcelles 170, 173,174, 361 et 362 au lieu-dit de la Tirelière , situé sur la commune de La Regrippière précédemment zone N (Naturelle) et/ou A (Agricole)et classées désormais en zone humide.	01 Changement de zonage /Constructibilité 04 Environnement 05 Zones humides
77	SUTEAU Bernard			04 Environnement 09 Règlement
76	MEILLERAIS Daniel et MACE Michel		Les déposants demandent des précisions sur les espaces naturels à protéger.	04 Environnement 09 Règlement
506	TOUSSAINT François		Doublon 505.	04 Environnement 10 Aménagement
505	TOUSSAINT DIT DUPONT	La Chapelle Heulin	Le déposant demande la protection de la flore et de la faune à conserver avec un projet immobilier à la Chapelle Heulin.	04 Environnement
404	Bodinier Dominique	VALLET	Diverses remarques sur le PLUi de l'association "terres et vie".	03 Changement destination 04 Environnement 09 Règlement 10 Aménagement
390	Thomas Chevalier	Loroux bottereau	Le déposant formule plusieurs observations concernant le secteur du Clos au Moine (zonage, étude environnementale, concertation).	04 Environnement 06- qualité dossier
387	Laurent Ménard		Le déposant s'oppose au projet de plantation d'une forêt "touristique" en zone Ni située au Loroux Bottereau.	04 Environnement

221	Jean BONNET pour BONNET Myriam		Les déposants de Divatte-sur-Loire demandent que les parcelles boisées AD 114, 113, 112, 474, 473, 470, fasse l'objet d'un classement en Espace Boisé Classé, et que le zonage actuel (UL) des parcelles AD 115, 116, 374, 376, 377, 378, 302 puisse permettre la construction d'une résidence pour personnes âgées non dépendantes.	04 Environnement 10 Aménagement
105	SAUVETRE Christiane		La déposante déplore que le terrain situé rue Sébastien Letourneux à Saint Julien de Concelles (parcelle 863) a été classé en zones humides dans deux endroits différents et demande des explications.	04 Environnement
101	Roy Hugues	BARBECHAT	L'association du patrimoine de la Chapelle-Basse-Mer et Barbechat renouvelle une demande d'éco-pâturage sur le site des terrasses de Barbechat (vallée du Perthuis-Churin). Ses précédentes demandes, tant auprès de la commune de Divatte-sur-Loire, que de la CCSL n'ont pas abouti.	04 Environnement
94	Biodiversité O Pallet	Le Pallet	Il est regrettable que l'association "La biodiversité O Pallet" ait choisi de déposer sa contribution n°94 (document1) sur le registre papier dans sa forme manuscrite pas toujours très lisible. Pour autant, 14 remarques concernant la biodiversité sont formulées. Il s'agit principalement d'observations qui ont pour objet d'évoquer des erreurs matérielles dans le règlement graphique. Il appartiendra à la CCSL de juger de la pertinence de leur prise en compte ?	04 Environnement 06- qualité dossier 09 Règlement
89	Anonyme		Le déposant questionne la communauté de communes sur le thème de l'implantation de haies afin de protéger les habitants des pesticides.	04 Environnement

54	Anne-Laure Fleurance		La déposante conteste le mode de calcul de la consommation ENAF retenu dans le projet de PLUi et demande la révision de celui-ci. Elle demande la communication de la liste des parcelles artificialisées en 2013 et 2014 sur la commune de Divatte-sur-Loire.	04 Environnement 06- qualité dossier
18	Anne-Laure Fleurance		Madame Fleurance critique le PLUi de Sèvre et Loire, fondé sur les chiffres fournis par l'AURAN, Ces chiffres, contestables, sont à l'origine d'un avis défavorable du commissaire enquêteur sur le SCoT du Pays du vignoble nantais. Elle évoque notamment les problèmes suivants: • Données sont non conformes à la Loi et divergent des chiffres officiels du CEREMA (surévaluation de l'artificialisation, intégration erronée de ZAC non encore aménagées). • Méthodologie juridiquement fragile, contraire à l'arrêt du Conseil d'État de juillet 2025 qui impose de ne comptabiliser que l'artificialisation effective. • Répartition déséquilibrée du foncier : trop pour les zones d'activités (peu attractives), pas assez pour l'habitat, ce qui risque d'accentuer la crise du logement. Elle demande plus de transparence dans les données, notamment un chiffrage à la parcelle, une correction des chiffres (notamment pour Divatte-sur-Loire) et une meilleure prise en compte des besoins réels de la population dans la planification. Enfin , Mme Fleurance note l'absence d'avis de la chambre d'agriculture dans le dossier.	04 Environnement 06- qualité dossier

Catégorie analyse – Emplacement réservé

Référence	Auteur	Ville	Annotation	Catégories d'analyse
113	BONNEAU Alain (GFA château du Poyet)		Le déposant demande le retrait de l'emplacement réservé pour liaison douce à la Chapelle Heulin.	11 emplacement réservé
107	DOUET J.C		Cet habitant conteste l'emplacement réservé sur les parcelles BE 291,421,274 et 273, au, Pallet.	11 emplacement réservé
556	GALLOT Isabelle	NANTES	Doublon 555.	01 Changement de zonage /Constructibilité 11 emplacement réservé
555	GALLOT Isabelle	NANTES	Cette propriétaire possède six parcelles au Pallet, sises 18 et 20, rue Pierre Abelard. Par l'intermédiaire de son avocat elle conteste, de manière argumentée, plusieurs points du PLUi concernant ses parcelles et notamment leur nouveau classement de zone qu'elle considère incohérent ainsi que l'OAP des Jardins d'Abélard qui prévoit un emplacement réservé pour créer un parking.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 11 emplacement réservé
497	ROBIN patrice	Divatte-sur-Loire	Pétition Barbechat.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 11 emplacement réservé
413	bahuaud ,joseph		Les propriétaires de la parcelle BE 226 au Pallet,sont opposés à l'emplacement réservé prévu pour créer un parking (repère110-planche 10/13 P6-1règlement graphique bourg 1/2500). Ils estiment "qu'une telle entrée/sortie sur la route nationale, sans visibilité ni à droite ni à gauche, créerait une zone accidentogène supplémentaire dans le bourg".	11 emplacement réservé

67	JOUBERT Yves		Les propriétaires des parcelles BS 147,148 149 151 153 154 ,155 au Tertre au Loroux-Bottereau sont inquiets eu égard à l'impact de l'emplacement réservé qui porte atteinte au droit de propriété et à la valeur patrimoniale des biens Ils demandent de reconsidérer la pertinence de cet emplacement réservé.	11 emplacement réservé
351	CEVALIMMO		Représentée par son avocat, la SCI CEVALIMMO formule les observations suivantes. S'agissant du futur zonage de la zone commerciale des Dorices: Après un rappel du dossier cette contribution conclut que "le zonage présenté au PLUi est contraire avec les orientations du PLU qui avaient été présentées par la Commune devant la CNAC, et qui ont fondé la promesse de vente du site actuel en vue de sa requalification future". En ce qui concerne l'emplacement réservé n°165, aucune justification de son objet comme de son bénéficiaire ne figure au dossier d'enquête publique, qui est de ce fait incomplet. Ce qui ne permet pas de présenter des observations sur cette servitude. En complément, la contribution rappelle les termes de l'audition du Maire de Vallet le 11 avril 2024 devant la CNAC, ainsi que les contributions 151 (association Laissez-nous vire un peu) et 294 (Mme Fleurance). S'agissant du devenir du site GEMO: Une opération mixte de logements collectifs et commerces non-alimentaires et services est programmée. Si le logement est bien un des engagements pris par les élus, y compris devant les membres de la	02 OAP 06- qualité dossier 09 Règlement 11 emplacement réservé

			Commission nationale, le maintien d'une offre de commerce non alimentaire entre en contradiction avec le projet urbain jusqu'ici défendu. Par ailleurs, la zone des Dorices est exclue de l'OAP du boulevard de Champilambart, en méconnaissance des engagements pris publiquement.	
70	HERBERT GAYLORD	la Chapelle-Heulin, Pays de la Loire	Ce propriétaire de la parcelle AI 139 à La Chapelle Heulin, est concerné par l'OAP Beausoleil. Il conteste l'emplacement réservé n°33 prévu au PLUi qui ampute cette parcelle bâtie d'environ 286 m2.	02 OAP 11 emplacement réservé

Catégorie analyse – Zones humides

Référence	Auteur	Ville	Annotation	Catégories d'analyse
660	MENARD GERARD et THOMAS	LE LOROUX BOTTEREAU	Les déposants demandent une réduction des zones humides au Loroux Bottereau.	05 Zones humides
517	Hervouet Sandra	La Divatte sur Loire	La déposante conteste le zonage des parcelles 170, 173, 174, 361 et 362 au lieu-dit de la Tirelière, situé sur la commune de La Regrippière	01 Changement de zonage /Constructibilité 04

			précédemment zone N (Naturelle) et/ou A (Agricole) et classées désormais en zone humide.	Environnement 05 Zones humides
483	CRAUFFON Aurélien	Landemont Orée d Anjou	M Cauffron demande l'annulation du classement en zone humide des parcelles A 170, 173, 174, 361 et 362 à La Regripière (La Tirelière), leur maintien en zone A afin de réaliser son projet agricole (production de plants de légumes, aromatiques et médicinale, fleurs, petits fruits, arbuste en agriculture biologique) .	01 Changement de zonage /Constructibilité 05 Zones humides
455	BREVET REMY	VALLET	Ce propriétaire de la parcelle WT 12 à Vallet, en zone humide, signale que le tracé du ruisseau sur le PLUi ne correspond pas au cadastre. Selon lui le syndicat Loire et Goulaine a réalisé des travaux pour créer des méandres au ruisseau sans faire corriger le cadastre .	05 Zones humides 06- qualité dossier 09 Règlement
454	BREVET REMY	VALLET	Cette contribution demande l'élargissement de la zone humide entre les parcelles numéros HI 229 et 209 à Vallet. Les prairies de ce propriétaire sont inondées régulièrement lors de pluviométries importantes .L 'eau monte sur les parcelles HI 209 et 230 qui est le point le plus bas du village du fait des écoulements insuffisants vers le domaine public .	05 Zones humides
409	Rousselière Odile, Rousselière François	Divatte sur Loire	Ces habitants de Barbechat sont propriétaires des parcelles J 38,41 et 48 (Divatte sur Loire). Ils sont opposés au classement en Ub du bourg de Barbechat et ils ne comprennent pas que la construction de bâtiments R+2 soit autorisée dans un ensemble comprenant des bâtiments patrimoniaux. Ils demandent par ailleurs à ce que leurs trois parcelles soient sorties du périmètre de l'OAP centre bourg ouest. Enfin ils demandent pourquoi la zone humide de 276 m2, identifiée sur les parcelles J 41, 48, 1489 et 1491 en	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 05 Zones humides 09 Règlement

			cours d'élaboration du PLUi, n'apparaît pas sur les plans du nouveau PLUi.	
294	Anne-Laure Fleurance		Madame Fleurance dans sa troisième contribution fait de nombreuses remarques : -Le PLUi manque de sincérité - Beaucoup de zones boisées et de zones humides ne sont pas répertoriées - la suppression de l'OAP qui prévoyait 140 logements sur le site de l'Hyper U est inacceptable. Le zonage UEC destiné au commerce doit être changé. -La ZAC du Brochet doit être encadrée par une OAP car l'étalement urbain continue et la zone 2AUB n'a aucun sens -Des zones non artificialisées en 2021 ont été comptées comme artificialisées sur la période 2011-2021 pour venir gonfler la période de référence -L'absence de transparence pour le calcul du ZAN Au bilan, la déposante demande à la commission d'enquête d'émettre un avis défavorable au projet de PLUi.	01 Changement de zonage /Constructibilité 02 OAP 05 Zones humides 09 Règlement
7	Association Biodiversité O'PALLET		L'association « Biodiversité O Pallet », dans sa contribution évoque 14 points portant sur le projet de PLUi, notamment : - propose de classer deux parcelles en boisement ou en zone humide (zone de la Sanguèze) et de classer des espaces communaux en Espaces boisés ; - demande, à différents endroits qu'elle signale, de la commune du Pallet , de préserver la continuité de la trame verte et bleu et/ou de s'assurer de la continuité écologique ;	05 Zones humides 09 Règlement

			- demande à marquer sur le règlement graphique les mares et les étangs , car leur identification comme zones humides est insuffisant ; -demande à préciser les haies remarquables ; - demande de mieux encadrer les cultures expérimentales (impact éventuels sur les paysages emblématiques- zones Av et An) ; - demande, au titre des mobilités, la mise en place d'une navette gratuite entre la gare et le bois Joly afin d'éviter l'artificialisation due aux parkings.	
--	--	--	---	--

Catégorie analyse – Zonage assainissement eaux usées

Référence	Auteur	Ville	Annotation	Catégories d'analyse
19	Anonyme		A l'instar du lieu-dit Armeil où figure un assainissement collectif commun aux 2 communes Saint Julien et Loroux-Botttereau, il serait utile de faire de même à la Désirée eu égard aux infrastructures vieillissantes non conformes.	07 Assainissement eaux usées